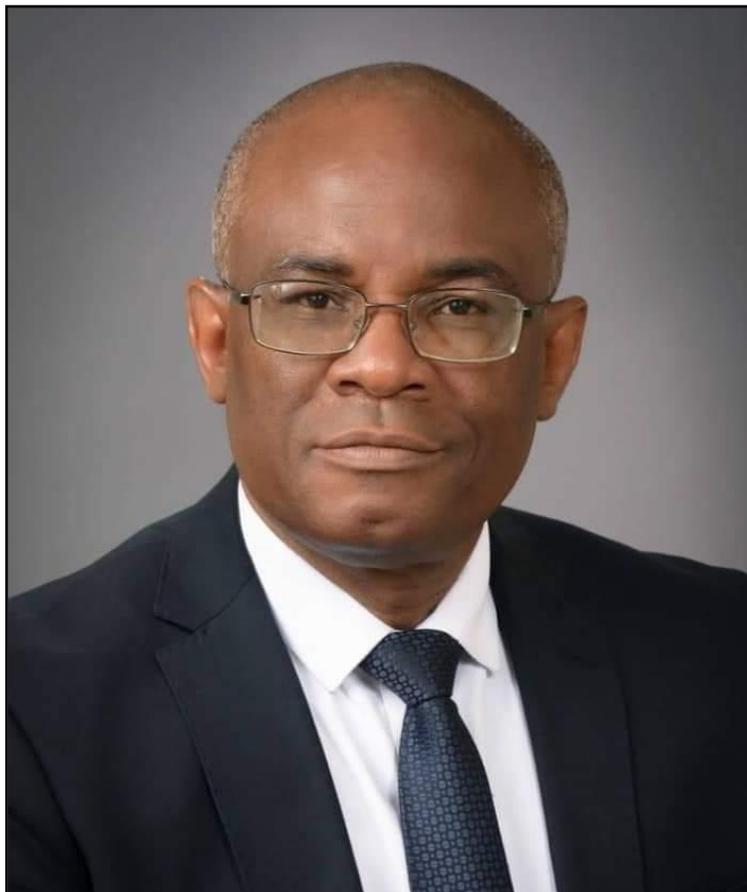


HOMMAGE

AU PROFESSEUR MONFERRIER DORVAL

25 septembre 2020



Centre de Conservation des Biens Culturels

SOMMAIRE

Page 3 : Programme de la cérémonie

Page 4 : Interventions et témoignages

Page 47 : Éléments de biographie

Page 52 : Publications scientifiques

CITATION DE Me Monferrier DORVAL

« L'État de droit n'est pas exclusif de la réforme de l'État et du droit. Au contraire, il implique une nouvelle conception de l'État, une nouvelle conception du pouvoir politique et de son exercice et l'amélioration de la qualité du droit. Il permettra de sortir de l'État personnalisé et insurrectionnel en vue de sa transformation en un État institutionnalisé et rationalisé. Les Haïtiens doivent être éduqués à l'État de droit. L'État de droit doit être enseigné et vulgarisé à travers les écoles et universités, les services publics, les médias, les partis politiques, les entreprises et les associations. Il doit alors imprégner ou enrichir la culture nationale. Donc, l'État de droit est la voie que doit emprunter véritablement Haïti pour accéder à la stabilité politique, à l'institutionnalisation de l'État et de la vie publique, à l'alternance apaisée, au pluralisme idéologique, au dissensus démocratique (contraire à l'unanimité vainement recherché), au respect des droits fondamentaux de la personne humaine et au progrès économique et social. »

In : *Le Nouvelliste*, 8 janvier 2015

Université Quisqueya
208, avenue Jean-Paul II
Haut de Turgeau
Port-au-Prince, Haïti

Recueil édité par ComUniQ, Unité de communication
De l'Université Quisqueya

<https://unig.edu.ht/chaire-louis-joseph-janvier/hommage-a-me-dorval/>

En mémoire de Monferrier Dorval,
Professeur, Avocat, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince,
Infatigable promoteur de l'État de droit en Haïti,
Un exemple pour les générations futures.

PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE

« Hommage de l'Université Quisqueya au Professeur Monferrier Dorval »

En présence de la Famille

À partir de 9h30 : accueil des invités

10h00 : Accueil par le Maître de cérémonie, M. Joseph Dieunor Alexandre, Avocat, Major retraité des Forces Armées d'Haïti, ancien étudiant du Professeur Monferrier Dorval,

10h05 : Hymne national chanté par Jean Jean Roosevelt

10h10 : Prise de parole de la famille: M. Fedler Athis, neveu et M. Emmanus Dorval, cousin du Professeur Monferrier Dorval

10h20 : Allocution de Jacques Édouard Alexis, Co-fondateur de l'Université Quisqueya

10h30 : Intervention de Bernard Gousse, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Membre de la Chaire Louis-Joseph-Janvier

10h40 : Lecture d'un message de Claude Moïse, actuel Titulaire de la Chaire, par Ralph Dougé, Représentant des étudiant-e-s

10h50 : Témoignage de Mirlande Manigat, Première Titulaire de la Chaire, Professeure à l'Université Quisqueya

11h00 : Pause (diaporama sur fonds musical, l'adagio d'Albinoni)

11h10 : Intervention d'Alain Guillaume, Professeur à la FSJP, ancien étudiant du Professeur Dorval

11h20 : Témoignage-vidéo de Samuel Pierre, Cité du Savoir, membre de la Chaire, Président de GRAHN-Monde et de l'ISTEAH, Professeur titulaire à Polytechnique Montréal

11h30 : Intervention de Rosy Auguste Ducena, Avocate, Responsable de programmes au RNDDH

11h40 : Lecture du message du Bâtonnier de Paris par Me Stanley Gaston, ancien Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince

11h45 : Intervention de Me Marie Suzy Legros, Bâtonnière a.i. du Barreau de Port-au-Prince

12h55 : Témoignage de Me Jacques Letang, Président de la Fédération des Barreaux d'Haïti

Pause 5 minutes (interprétation musicale quatuor)

12h10 : Discours du Professeur Lyonel Sanon, représentant du Recteur de l'Université d'État d'Haïti

12h20 : Discours de Jacky Lumarque, Recteur de l'Université Quisqueya

12h30 : Fin de la manifestation

Fedler ATHIS, Médecin interniste, neveu de Monferrier DORVAL

Mesdames, Messieurs les représentants de l'Université Quisqueya,
Monsieur le représentant du Recteur de l'UEH,
Mesdames, Messieurs les représentants du Barreau de Port-au-Prince,
Mesdames, Messieurs les Professeurs,
Monsieur le représentant des Étudiants,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis ce matin, au sein de l'auditorium de l'Université Quisqueya, pour rendre un hommage au Professeur Monferrier Dorval, pour honorer la mémoire de ce grand homme qu'a connu Haïti, qu'a connu notre planète terre.

Certains ont connu un avocat chevronné, discipliné, loyal, intègre, un professeur discipliné, brillant, un scientifique, un travailleur social qui a offert ses services à l'hôpital Saint-Nicolas de Saint-Marc, au Centre d'accueil de Carrefour, au Lions' Club de Port-au-Prince et à ODEGSA (Organisation pour le développement de Grande-Saline).

D'autres ont connu un citoyen. Un citoyen qui défendait Haïti, une Haïti juste. Une Haïti qui voit ses fils grandir, s'éduquer et jouir d'un système de santé. Un citoyen qui souhaitait que Haïti soit dirigée et administrée.

Moi, j'ai connu le petit frère de maman, avec qui il partageait de nombreuses ressemblances physiques de mon grand-père, André-Pierre Dorval décédé il y a plus de 15ans.
J'ai connu un oncle. J'ai connu mon oncle Monferrier Dorval.

Sans cet oncle, ce matin, ce serait un orphelin de père et de mère qui prendrait la parole. Mon père est décédé, il y a de cela 3 ans. Ma mère, elle, serait morte il y a de cela 24 ans environ, sans l'intervention de mon oncle. En septembre 1994, soit 4 mois après la naissance du benjamin de la famille, maman, qui résidait à Grande Saline, éliminait une urine d'aspect laiteux et présentait de fortes douleurs au niveau de son flanc gauche. Elle s'était rendue à Saint-Marc pour des évaluations médicales, malheureusement, on n'avait trouvé aucune cause de son problème. Les semaines passaient, la situation s'aggravait. Certains pensaient que maman était frappée d'un mauvais sort. Troublé par cette situation, mon oncle avait demandé à ce que maman rentre à Port-au-Prince pour de plus amples investigations chez des spécialistes. Rentrée effectivement à Port-au-Prince, le diagnostic est tombé : maman devait être opérée le plus vite pour un abcès qui avait complètement détruit son rein gauche. Laquelle opération, réalisée une semaine plus tard fut un succès. Ma maman vit actuellement, évidemment avec son unique rein.

Je me rappelle les mots de mon oncle adressés à mon papa avant l'intervention chirurgicale : « *Fanfan pa kite Miralda mouri pou kòb non. Fè tout sa ou konnen, map regle sa lè mwen retounnen.* » Mon oncle devait se rendre aux États-Unis pour un séjour. C'est cet oncle-là que j'ai connu.

Un oncle qui ne concevait pas de travaux sans rigueur. Un oncle qui ne concevait pas la réussite sans la discipline, ni les efforts. Un oncle qui croyait dans les valeurs, dans les vertus, dans la science, dans les livres. Un oncle qui croyait que l'homme est perfectible. Un oncle qui croyait qu'on doit être le meilleur dans le domaine choisi. Si tu es médecin, sois le meilleur médecin ! Si tu es chauffeur ou coiffeur, sois le meilleur !

Lorsque j'ai voulu intégrer l'une des facultés de l'UEH, j'avais le choix entre le droit et la médecine. Maman s'opposait à la médecine. Mon oncle, lui s'opposait à la position de maman. Pas parce qu'il était avocat, mais il estimait que c'était à moi de choisir. C'était quelqu'un qui respectait et comprenait le choix des autres.

C'était un conseiller. Je me rappelle de ses précieux conseils au début de ma première année en médecine, il me parlait toujours de ces cours d'anatomie et de physiologie, considérés comme la base de la médecine, que je devais bien assimiler. C'est comme pour une maison, sa base doit être bien préparée. Que je devais être excellent, que c'est une profession noble. Pour ma spécialisation, il avait déjà sa préférence. Il aimait la médecine interne. C'est la médecine des patients de tous les jours, répétait-il.

Il a grandement contribué à ma formation, à mes choix. Ma première carte de bibliothèque de l'Institut français d'Haïti, situé à l'époque au Bicentenaire, c'est à lui que je la dois. Mes premiers livres de médecine aussi. C'est cet oncle que j'ai connu.

C'était un oncle attentif à tous les besoins intellectuels ou matériels. Au téléphone nous abordions les sujets les plus divers : de la politique, du droit, de la médecine. Il avait une préférence pour la naturopathie. Il croyait que l'homme peut guérir de maladies en ingérant des éléments naturels.

Je me souviendrai de son humeur, de sa bonté, de son éternel optimisme, de sa rigueur scientifique, de sa discipline, de sa loyauté, de son perfectionnisme...Je me souviendrai de ce grand homme. Haïti se souviendra de toi, natif de Grande-Saline.

Le monde se souviendra de toi, citoyen du monde.

J'aimerais terminer avec cette phrase du discours de Victor Hugo lors des funérailles de Balzac : « *Les grands hommes font leur propre piédestal, l'avenir se charge de la statue.* »

Merci.

Emanus DORVAL, cousin de Monferrier DORVAL

Distingués Membres du Barreau de Port-au-Prince et de la Fédération des Barreaux d'Haïti,
Monsieur le Recteur de l'Université Quisqueya,
Monsieur le Représentant du Rectorat de l'Université d'État d'Haïti,
Mesdames et Messieurs les professionnels du droit,
Mesdames et Messieurs du monde académique,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chers étudiants,
Distingués invités,

Vendredi 28 août 2020, nous sommes aux environs de 11h du soir et j'écoute la radio. Soudain, c'est la stupéfaction, l'effroi : on vient d'annoncer l'assassinat d'une personne importante, l'assassinat du Bâtonnier de Port-au-Prince, l'assassinat de Monferrier Dorval, l'assassinat de mon conseiller, cousin, ami et frère : Féfé.

Depuis, les prises de position arrivent de partout, rendant hommage à l'homme, à son esprit critique, à son engagement civique, à son honnêteté et à sa droiture. On serait tenté de croire à des propos disproportionnés, à de l'exagération, pourtant aucun des textes que j'ai eu la chance de lire, aucun des qualificatifs employés pour décrire Monferrier ne sont surfaits.

Aussi, me paraît-il un peu difficile, après tout cela et en si peu de temps, de donner une image complète de l'enseignant, de l'avocat et de l'homme engagé qu'était Monferrier Dorval.

Je peux commencer en disant que j'ai eu le privilège de suivre de près le parcours de Monferrier. De jeune écolier laissant sa province natale pour s'installer à Port-au-Prince, au jeune homme laissant Haïti pour poursuivre des études supérieures en France, il n'aura eu pour boussole que son ambition intellectuelle. Son parcours dans la vie ne relèvera donc pas du hasard, car pour lui, la formation sera la seule voie qui mène au succès. Cette pensée guidera non seulement sa vie, mais aussi forgera sa vocation de porter l'instruction et d'éduquer les esprits.

C'est pourquoi nous le retrouverons ensuite à l'Université Quisqueya, à la Faculté de droit de l'UEH, à la Faculté des Sciences Humaines de l'UEH, à l'École Nationale d'Administration Financière et enfin au Centre de droit Public, semant son savoir.

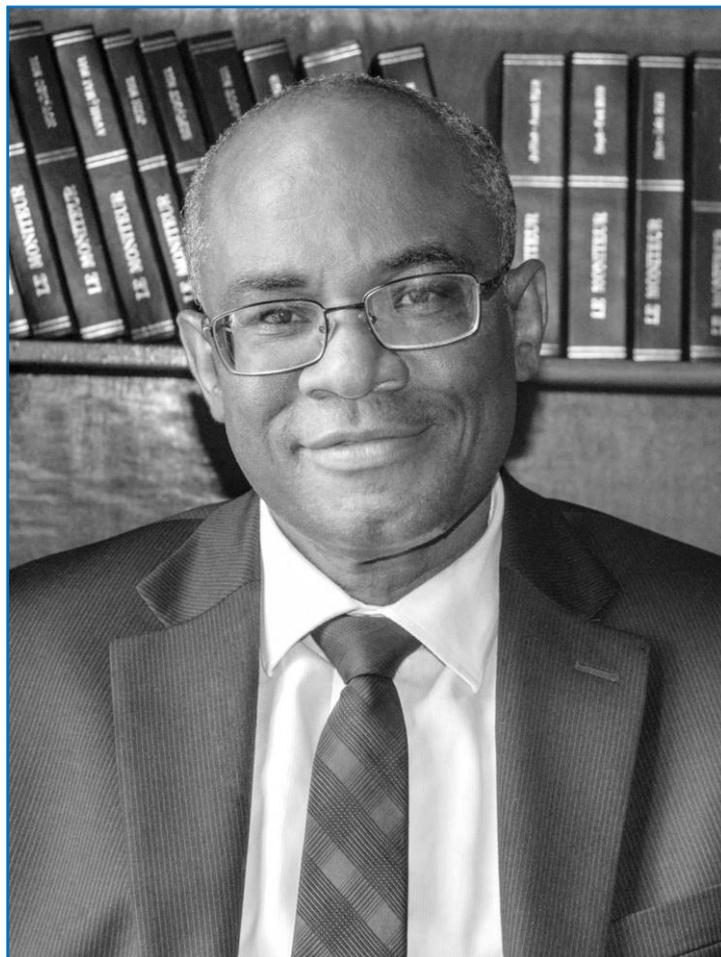
Je peux donc dire avec assurance, qu'après plus de 25 ans d'enseignement, les graines qu'il a semées ont germé, ont poussé et ont porté leurs fruits. Car le bon grain que l'on sème sur une bonne terre, c'est celui-là seul qui germe et qui porte des fruits.

Monferrier a également été de son vivant, un fervent défenseur du droit constitutionnel. Il était adepte des débats, soutenait ses positions tout en respectant celles des autres. Il se présentait en homme indépendant, n'étant rattaché à aucune chapelle politique, de façon à garder un discours qui n'était dicté que par le droit.

Si le destin de tout homme est de mourir, il est toutefois des morts qu'on ne peut accepter, ces morts qui nous privent des plus justes, des plus francs, des plus engagés, des plus productifs et des plus humains. Alors, loin de nous plonger dans la terreur et dans l'inaction, la vie de Monferrier doit être considérée comme un modèle. En effet, il a vécu et il est mort pour un idéal, celui de participer à la naissance d'une nouvelle Haïti.

Aussi, puis-je dire aujourd'hui que Monferrier n'est pas mort. Il laisse à la postérité l'exemple de sa propre vie, de nombreuses publications scientifiques, et de milliers d'étudiants qu'il a formés, encadrés et qui deviendront pour certains de nouvelles figures semblables à cet idéal d'Homme intègre et investi dans le développement de son pays.

La famille et le pays ont perdu un grand homme. Nous penserons toujours à toi Fédé.



Jacques Edouard ALEXIS, Co-fondateur de l'Université Quisqueya

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs les Vice-recteurs et Vice-recteurs Adjointes,
Madame la Secrétaire Générale,
Madame et Messieurs les Doyens et Vice-doyens,
Chers Professeurs,
Mesdemoiselles et Messieurs les Étudiants,
Chère Bâtonnière a.i et distingués Membres du Conseil de l'Ordre,
Chers Invités,
Distingués Parents de Maître Monferrier Dorval,
Mesdames et Messieurs,

Le Maître est tombé, le Maître vivra !

Ma première expérience avec Maître DORVAL

Alors que j'étais au Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monferrier Dorval, jeune et brillant docteur en Droit avait accepté de rejoindre, en 1996, mon cabinet Particulier à titre de Conseiller Juridique.

D'une très grande disponibilité, il était toujours prêt à représenter le Ministère au Parquet de Port-au-Prince dans le cadre de traitement d'affaires, je dirais, courantes. Il était aussi présent au Cabinet, à côté d'autres talentueux conseillers tels que : Guy Serge Pompilus, coordonnateur du Cabinet, Paul Antoine Bien-Aimé, Pierre Michel Laguerre, Jacky Lumarque, rédacteur du Plan National d'Éducation et de Formation, Creutzer Mathurin, feu Michel Saint-Louis, Jean Moisset, participant aux intenses réflexions qui devaient aboutir à la naissance dudit Plan.

Dans ce contexte, il allait très vite exposer tout son talent. Alors que nous préparions le projet de Loi d'Orientation sur l'Éducation dont il était le rédacteur central, il a su en un clin d'œil nous proposer une révision des textes de loi relatifs au système éducatif haïtien. Surtout il a su se pénétrer, alors qu'il n'appartenait pas au secteur, du Plan National d'Éducation et de formation pour rédiger plusieurs versions du Projet de loi d'orientation sur l'Éducation. Malheureusement, ce projet de loi d'orientation qui devait consacrer et stabiliser l'innovation du Plan National d'Éducation et de Formation est resté sans suite, en raison de l'instabilité politique et du manque d'esprit de suite qui caractérise notre gestion de la chose publique.

Ma deuxième expérience avec le Maître

Comme vous le savez tous, j'avais décidé de me porter, en 2010, candidat à la Présidence du pays. Contre toute attente, le Palais National flanqué de ses sicaires au Cabinet particulier et

de ses laquais au Parlement a tenté de me barrer la route en demandant au Conseil électoral croupion de rejeter ma candidature dans un premier temps. Bousculé par cette soudaine décision, j'ai dû faire appel à un conseil de défense constitué de Maître Rigaud Saint-Pierre, ancien Secrétaire général à l'Université Quisqueya et ancien Directeur de l'École de Droit des Gonaïves et du Docteur Monferrier Dorval. Offusqué par le toupet de cette clique d'adversaires qui me refusait la justice et brimait mes droits, le Maître, imperturbable, a évoqué pour toutes réponses à ceux qui voulaient être mes détracteurs, la fameuse « théorie des formalités impossibles ». Ce coup de massue a pris de court ces broyeurs d'espérance. Ébranlés, ils n'avaient pas de contre-argument à avancer et le Palais National a dû autoriser le CEP à me remettre dans le jeu. Ainsi, ma candidature a été acceptée dans un second temps. Je vous fais grâce, de l'inanité du prétexte soulevé par le CEP comme quoi je ne pouvais pas participer aux joutes électorales parce que je n'avais pas reçu décharge du Parlement, alors que presque 2 ans avant les dites joutes, j'avais demandé aux deux Chambres de mettre en branle le processus d'étude de mon dossier de gestion des affaires de l'État. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif n'a relevé dans ses études techniques aucune défaillance de ma gestion. La commission Bicamérale de décharge du Parlement m'a donné le feu vert sur la base du rapport de la Cour des comptes. Le Sénat, gêné dans ses manœuvres malhonnêtes a répondu positivement à ma demande, toujours sur la base du rapport de la Cour des Comptes. La Constitution de 1987 faisant l'obligation d'un vote séparé dans les 2 Chambres, il ne restait que la Chambre des Députés qui devait se prononcer. Ce qu'elle a refusé de faire, son Président se faisant à ce moment-là complice de certains Sénateurs et agissant en mineur. Je ne me prononcerai pas sur le décompte des voix que le candidat Jacques Edouard ALEXIS aurait obtenues selon ce CEP aux ordres.

Ma troisième expérience avec Me Dorval

La création à l'Université Quisqueya de la Chaire « Louis-Joseph-Janvier sur le constitutionnalisme haïtien » m'a fourni une opportunité exceptionnelle de voir le professeur à l'œuvre. Sur invitation du Recteur Jacky Lumarque, je me suis retrouvé à quelques réunions de la Chaire où siégeaient des pontes tels que : Mirlande Manigat, Bernard Gousse, Léon Saint-Louis, Claude Moïse, feu Cary Hector, feu Michel Hector et évidemment Monferrier Dorval. Je n'avais pas les qualités pour être membre de ce club sélect. Je n'en étais donc pas membre mais je subodorais que le Recteur, en m'invitant à quelques réunions, souhaitait me voir faire appel à mon passé de Ministre ou de Premier Ministre aux prises avec des difficultés ou des anomalies d'ordre constitutionnel pour, sinon valider, du moins étayer ou réfuter telle position ou telle interprétation avancée. Mesdames et Messieurs, je buvais du petit lait en entendant Maître Monferrier Dorval qui dans ses propos après avoir écouté patiemment et avec beaucoup de respect les arguments de ses collègues, mobilisait toutes ses connaissances doctrinales sous quelques cieux qu'elles étaient produites, pour déposer une argumentation ou une position avec solidité, férocité et une foi inébranlable dans ses propos. J'avais souvent l'impression que le Maître avait parlé.

Monsieur le Recteur,
Chers Membres de la Chaire,
Chers Parents,
Mesdames et Messieurs,

Cet homme de loi rigoureux, capable de percevoir rapidement les enjeux juridiques présents dans la vie de différents secteurs, capable de donner la forme juridique la plus juste à différentes propositions de changement, capable aussi de marquer son désaccord avec tout ce qui lui semble incohérent par rapport au cadre constitutionnel existant a fini par identifier, avec raison, la source première de notre instabilité et même de notre non-développement : le cadre constitutionnel lui-même.

Par ailleurs, au fil des ans au contact de ses nombreux étudiants, de ses pairs, ceux du droit et d'autres appartenant à différentes disciplines, au contact de ses collègues à l'étranger et à l'occasion de ses différentes interventions publiques, Monferrier Dorval a acquis la stature d'un vrai Maître. Tout comme ces maîtres qui ont marqué la naissance, au Moyen Age, de l'Université. Tout comme ces Maîtres, en ce temps-là respectés, même de ceux qui étaient en désaccord avec eux, parce qu'ils avaient atteint dans leur domaine un niveau respectable d'expertise et qu'alors ils pouvaient au sens propre, faire école. Et, de plus en plus, à entendre parler Monferrier Dorval, nous avons tous l'impression, n'est-ce-pas, de nous trouver en présence d'un vrai Maître faisant école, capable de nous faire la leçon au sens noble de cette expression. À ce niveau de maîtrise, les effets, les perturbations provoquées, les haines suscitées ne sont plus pris en compte.

Monferrier Dorval, un passionné du droit, un passionné de son enseignement. Mais aussi, et cela de plus en plus, un passionné d'Haïti. Nous avons tous en mémoire sa dernière déclaration d'amour : « J'aime Haïti, je fais le sacrifice de ma vie pour Haïti ». Il avait compris, comme il le disait, que le pays avait besoin d'un changement radical. Il avait sans doute compris que certains étaient opposés à tout changement véritable. Pour lui, en tout cas, ce changement devait être initié à partir du changement en profondeur et audacieux de notre Charte Fondamentale. C'était sa dernière bataille.

Le Maître vivra ! Il nous revient de défendre la chronologie qu'il nous a laissée en héritage : le changement constitutionnel avant les élections. Il nous faut au moins examiner toutes les audacieuses modifications qu'il a proposées dans le cadre de la rédaction de la nouvelle Constitution.

Certes, Maître Dorval a plaidé pour l'adoption d'une nouvelle Constitution, pas celle que veut nous faire avaler ce qu'on appelle depuis un certain temps la communauté Internationale, via l'une de ses ambassades, ou le BINUH ou encore le chien couché OEA. Mais un acte à réaliser dans la plénitude de la souveraineté nationale, car le Maître souffrait

de constater que depuis un certain temps les dirigeants du pays ne font aucun effort pour défendre la dignité nationale ou pour faire respecter ce grand peuple qu'est le peuple Haïtien. N'a-t-on pas vu une patronne du State Department décider avec la bénédiction du Palais National de l'ordre d'arrivée des candidats d'une élection présidentielle en Haïti ? N'avons-nous pas constaté l'insouciance des autorités nationales qui n'ont pipé mot devant les propos vexatoires d'un parfait ignorant de l'histoire des nations traitant Haïti de shithole. Ces autorités recherchant un adoubement allant même au-delà de leur mandat, ont préféré, toute honte bue, s'aligner sur les recommandations de l'empire à l'OEA condamnant le Venezuela de Alexandre Pétion, de Simon Bolivar, du commandant Hugo CHAVEZ Frias, du Président Nicolas Maduro mettant ainsi en difficulté les relations historiques de solidarité liant nos deux pays.

Mesdames et Messieurs,

Ebranlés par l'assassinat de Maître Monferrier Dorval, nous le sommes tous. Pourtant, le moment est venu de nous mettre au travail ou de nous remettre au travail avec cette énergie renouvelée que le Maître nous a transmise.

Avant de terminer, permettez-moi de vous lire ces paroles de Jacques Stephen Alexis rapportées en guise de conclusion à son œuvre posthume « L'Etoile Absinthe » parue en février 2017. « Un jour sonneront les fanfares de la chasse au léopard, l'horizon ne sera qu'un envol de sagaies, le soleil fera une pluie de lancelots, les buissons et les broussailles inexorablement marcheront en cercles concentriques vers la bête sans un cri. Les fourmis rouges sortiront de terre, les libellules vertes ricaneront de toutes leurs ailes papillotantes, l'air sera un nuage de molécules bleues, piquantes, brillantes, diamantées ... le ciel tirera les rideaux sur tous les yeux collés au firmament clair des temps, tous les yeux de léopards morts. Alors viendra la dégradation. Droit au cœur... »

En terminant, je prends la liberté de m'adresser à la famille Dorval et à la population de Grande Saline, commune du département de l'Artibonite pour les remercier d'avoir donné à Haïti cet intellectuel rigoureux, ce juriste chevronné, ce Professeur émérite. En toute humilité, je les prie de bien vouloir accepter les sympathies de quelqu'un qui a eu la chance de bénéficier des compétences et du savoir de leur fils chéri qui, ce n'est pas une consolation, demeure vivant dans nos mémoires.

Oui, Maître Dorval vivra !

Merci de votre attention !

Bernard H. GOUSSE, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques

Mesdames, Messieurs de la Famille Dorval,
Mesdames, Messieurs les anciens étudiants de Me Dorval,
Monsieur le Recteur,
Collègues du monde universitaire,
Chers Invités,
Mesdames, Messieurs,

« Ne tenir dans la main de personne, être l'homme de son cœur, de ses principes, de ses sentiments : c'est ce que j'ai vu de plus rare ». (Sébastien-Roch Nicolas de Chamfort, *Maximes, Pensées, Caractères et Anecdotes*, 1795).

Ces paroles de Nicolas de Chamfort, qui pourraient être gravées sur sa pierre tombale, décrivent au mieux le Bâtonnier Monferrier Dorval. En effet, on ne cessera jamais assez de souligner l'indépendance d'esprit et la fidélité à ses principes qui l'ont caractérisé jusqu'au bout.

À la lumière de cette pensée, plutôt que de reprendre des propos funèbres, permettez que je réfléchisse avec vous, en cette enceinte universitaire, sur la responsabilité du clerc. Les clercs sont les personnes instruites qui « parlent au monde dans le mode du transcendant et auxquels j'ai le droit de demander compte de leur action en tant que tels ». (Julien Benda, *La Trahison des Clercs*, Éd. Grasset, 1927, p. 137).

Le clerc reçoit en charisme le don du savoir, mais trahit sa mission s'il se cloître dans la solitude de son étude, dans une espèce de contemplation narcissique. Il se doit de porter la parole dans la société, d'être le sel de la terre et d'éclairer le monde. Car, ainsi que le rapporte l'Évangéliste Luc, « personne, après avoir allumé une lampe, ne la met sous un lit ». (Luc 8 :16).

Il sera demandé aux clercs compte de leur silence quand il aurait fallu dénoncer les tares sociales ou les horreurs des idéologies. Il leur sera demandé compte de leur égoïsme s'ils n'auront pas transmis les connaissances dont ils ont reçu la grâce.

Monferrier Dorval était un clerc imprégné de sa mission et il n'a pas, durant son passage parmi nous, ménagé sa peine pour enseigner, expliquer, dénoncer. Et face à la meute de ceux aux convictions changeantes, il fit toujours front, au risque de déplaire.

Ici, réside la véritable vocation de l'élite intellectuelle. Tel un chirurgien, plonger dans la plaie purulente de notre société inégale, localiser et extraire le pus, soigner vigoureusement,

rejeter les pansements artificiels, amputer, s'il le faut. Un bistouri n'est pas fait pour caresser.

La tâche est ardue et paraît décourageante. Les valeurs d'effort, d'intégrité sont comme des gouttes de pluie s'abattant sur un glacis, un béton surfacé par l'égoïsme, le matérialisme et, pour beaucoup de jeunes, un nihilisme nourri par le désespoir dans le futur qui les pousse à se réfugier dans des paradis artificiels. Une averse qui ruisselle sur le béton pour aller se perdre dans les égoûts. Le glacis paraît impénétrable mais, quelques jours après, par un interstice presque indécélable, point une petite herbe qui fera un grand acajou.

Ainsi se comprend notre responsabilité au sein de l'université. Éveiller les intelligences, ne serait-ce qu'une seule, les pousser au-delà de leurs limites, leur instiller le sens de leur responsabilité, et, recevoir en remerciement, leurs réussites qui nous font espérer en l'avenir.

Là est la responsabilité du clerc : malgré le glacis, espérer les interstices.



Claude Moïse, Titulaire de la Chaire Louis-Joseph-Janvier

Pour Monferrier Dorval

Je suis encore sous le choc depuis ce 29 août 2020. Non, pas Monferrier ! Pourquoi Monferrier Dorval ? Si direct, si franc, si passionné, si inoffensif ? C'est peut-être à cause de tout cela ?

Mon premier contact avec lui, c'était à distance, en 1997, dans le cadre du colloque international organisé par la MICIVIH à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la Constitution (28-29 avril), sous le titre « La Constitution de 1987 et les Droits de l'Homme ». Le déroulement de ce colloque à l'auditorium de l'Université Quisqueya agrémenté de la riche contribution d'experts haïtiens, de membres éminents de la société civile haïtienne et de consultants internationaux venus de la Caraïbe, de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Afrique était ordonnancé autour de trois thèmes : l'État de droit, les droits spécifiques et la justice.

Ce premier contact à distance avec Monferrier Dorval m'a paru en fait très proche lorsque j'ai entendu ce juriste introduire d'emblée le sujet de sa conférence - *la Constitution de 1987 et l'État de droit* - par cet énoncé « La Constitution n'est plus seulement le droit de l'État, mais c'est aussi l'État de droit. » Mieux encore, ma sensibilité d'historien est demeurée en éveil lorsqu'il a précisé avec force que « l'État de droit que postule la Constitution de 1987 ne saurait se limiter à la hiérarchisation des normes juridiques ou à une suprématie théorique de la Constitution. Il suppose un soubassement libéral. L'État de droit en effet n'est pas un État de n'importe quel droit, ni de n'importe quel État, mais un État fondé sur le respect des libertés publiques, assurant la protection juridictionnelle contre l'État lui-même et les autres personnes publiques, la protection non juridictionnelle contre les abus de l'administration et qui garantit le droit de vote par l'encadrement institutionnel des élections. »

Il m'a fallu attendre près de 15 ans pour retrouver ce Monferrier Dorval dans le projet de la Chaire Louis-Joseph-Janvier où l'orientation et le développement de nos travaux nous ont permis de bénéficier de son immense savoir juridique et de ses grandes qualités humaines. Nos réunions de travail, nos conférences publiques, ses études publiées dans les *Cahiers de la Chaire* nous donnaient l'occasion de profiter des résultats des travaux de l'enseignant-chercheur et nous offraient le plaisir de prendre la mesure de son militantisme en faveur de la cause nationale.

Je retiens en particulier sa contribution au dossier qu'il a préparé avec Bernard Gousse en riposte aux mesures dominicaines sur la nationalité et dont des milliers de migrants haïtiens

ont été les principales victimes en 2014. À cette occasion, il a présenté une analyse rigoureuse et fouillée sous le titre *La décision inconstitutionnelle et illégale du Tribunal constitutionnel de la République Dominicaine et le recours devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme*. Sa contribution et celle de Bernard Gousse - *La sentence 168/13 du Tribunal constitutionnel dominicain et la loi Medina relative aux enfants d'étrangers nés en République Dominicaine* - publiées dans le Cahier N°1 de la Chaire (juillet-décembre 2014) nous font honneur.

Dans les débats au sein de la Chaire est apparue une vérité unanimement assumée : Tout projet de constitutionnalisation est un projet politique. Comme tel, il met en face, à côté ou en alliance des forces sociales et politiques nettement orientées vers le pouvoir. C'est ce que l'histoire a révélé, comme quoi une société constituée ne peut être indifférente à la gouvernance, soit que celle-ci, d'une strate à l'autre, opère en faveur, soit qu'elle s'exerce contre.

Au 19^e siècle on répétait qu'au seul énoncé de révision constitutionnelle surgit dans des esprits sombres le fantôme d'un général chamarré rassemblant ses troupes et partant à l'assaut du pouvoir. On vit et on pense encore aujourd'hui comme si le temps historique était immobile. Le pouvoir est toxique. C'est le pouvoir qui arrête le pouvoir. D'où la recherche incessante de l'équilibre des pouvoirs. Ce que Monferrier Dorval n'arrêtait pas de rappeler. On aura beau se moquer en disant *konstitisyon se papye, bayonnèt se fè*, la recherche incessante de la voie de la justice et de la liberté oriente vers l'édification de l'outil constitutionnel adéquat.

On aura également observé que la problématique constitutionnelle évolue avec les péripéties de la lutte sociale et politique, que l'effondrement de l'État dictatorial n'ouvre pas automatiquement la voie à la démocratie, que l'instrumentalisation qui a été faite de la Charte de 1987 par les groupes d'intérêt, que tous les rapiécages qui résultent de la confrontation des forces en lutte pour le pouvoir rendent plus compliquée la recherche d'une voie constitutionnelle adaptée à notre pays. D'où la nécessité de ne pas se contenter de l'élaboration de règles de droit les plus rigoureuses, les plus adéquates possibles, elles-mêmes *instrumentalisables*, mais de se demander avec toute la sévérité possible, quel est-il au juste ce pays à constituer?

On comprend alors qu'avec ses collègues des Barreaux de la République, Monferrier Dorval s'insurge contre la forfaiture de l'Exécutif se livrant à la publication effrénée des décrets inconstitutionnels, au mépris de la règle élémentaire du respect de la Loi fondamentale. De même nous sommes persuadés, avec Monferrier, que l'édifice constitutionnel érigé en 1987 ne saurait, avec des retouches, remettre en ordre de marche institutionnel un État de droit démocratique compromis par des criminels et par une classe politique émietée. La Chaire sur le constitutionnalisme nourrit la légitime ambition de contribuer, en association avec les

chercheurs en sciences sociales, à repenser de fond en comble la problématique de l'État de droit en Haïti aux plans théorique et technique/juridique, certes, mais tout aussi bien historique, politique et stratégique. Il faut savoir que, dans ce champ, on ne sait pas tout et que ce que l'on ignore encore est considérable.

Avouons-le, ce qui se passe aujourd'hui n'était pas prévisible. Cela ne relève d'aucun schéma connu. Les différents courants de la nouvelle classe politique issue du mouvement démocratique des années 80-90 n'ont rien vu venir. Notre pays est en train de passer par une rude épreuve alors qu'il tente d'émerger de la dévastation politicienne et de la gangrène de la corruption. Notre société fait face à une situation de déstabilisation criminelle à grande échelle, sans préparation ni moyens adéquats.

Ne nous illusionnons pas, on n'aura pas fini avec toutes les formes de criminalité révélées ces dernières années et dont on ignore l'importance par rapport à la violence politique. On n'aura pas fini non plus avec les ingrédients qui corrodent la société et la vie politique haïtienne. Il faudra accepter d'en tirer les leçons. Il faudra que les démocrates et les citoyens/citoyennes en général en fassent un sujet de réflexion de tous les instants. Le temps est venu de se demander : qu'est-ce qu'on peut construire sur une dynamique destructrice en l'absence d'un projet libérateur patriotique audible approprié par les forces vives du pays ?

Alors qui doit le faire et comment? Dans ce pays ravagé, il faut, pour s'y adonner : de la conviction, la plus ferme possible; de la vision à longue portée; une préparation impeccable. Tel était Monferrier Dorval, celui qui, pressentant les sombres desseins des criminels, a déclaré au micro de Robenson Geffrard ce 28 août de son exécution criminelle :

« Je ne m'appartiens plus, j'appartiens au pays. Je fais le sacrifice de ma vie pour servir le pays, j'aime ce pays. »

Faut-il capituler, se renier, se suicider en quelque sorte parce que l'on a peur de la mort? En rappelant ces dernières paroles du Bâtonnier, de notre compagnon de la Chaire Louis-Joseph-Janvier, c'est à Nelson Mandela que je pense lorsque ce dernier déclarait : « Le courage, ce n'est pas l'absence de peur, mais la capacité à la dominer. L'homme brave n'est donc pas celui qui n'a pas peur, c'est celui qui triomphe de sa peur. »

Monferrier a fait de son mieux, il est allé aussi loin que ses convictions l'ont guidé. Mais, comme on souffre de le voir partir si jeune !, nous laissant, nous, ses collègues, ses amis, ses étudiants, à nos démons.

Il y a beaucoup à apprendre du labeur opiniâtre des combattants de la démocratie et de la justice. Je salue en Monferrier l'un de leurs plus fidèles représentants. Après toutes ces

années d'acharnement pour qu'advienne le règne de la raison, de la liberté et de la justice, les combattants de la vie que nous sommes savent ce qu'il faut de courage pour garder espoir et d'espoir pour prendre courage.



Lors du colloque « Corruption et transparence » organisé par l'Université Quisqueya
Les 3,4 et 5 mai 2018



Le Recteur de l'UniQ – Le Ministre de la Justice – Le Président de l'Institut 1804

Mirlande Manigat, Professeure à l'Université Quisqueya

Monsieur le Recteur Jacky Lumarque,
Mesdames et Messieurs membres de la famille Dorval
Madame la Bâtonnière a.i. de l'Ordre des avocats,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis, ce matin, pour rendre hommage à la mémoire de Me Monferrier Dorval, chacun à sa manière, en évoquant le souvenir qu'il a gardé de cet homme exceptionnel.

On pouvait ne pas l'aimer cet homme pourtant ouvert et affable, à la politesse exquise, du genre "ancien Haïtien", mais il n'entretenait pas la familiarité facile et ne cultivait pas l'amitié spontanée; il pouvait même paraître un peu bourru et ses envolées de langage, lors d'une discussion, le compaient de manière théâtrale et dramatique, et il m'est arrivé de lui dire : "Monferrier, tu n'es pas dans un tribunal, mais dans un milieu académique !" Ce à quoi il répondait avec un sourire d'acquiescement.

Tout le monde le respectait : étudiants, collègues, intellectuels compatriotes et étrangers rencontrés lors d'une réunion, tous reconnaissaient son intelligence, l'étendue de son savoir juridique qui lui évitait d'être pris en défaut, la facilité et la précision avec lesquelles il défendait un point de vue, son attachement viscéral à la règle de droit, aux principes constitutionnels. Il refusait l'adhésion à un parti politique voulant demeurer un homme libre, sans attache dogmatique, attaché au socle inaltérable formé par la Constitution, l'État de droit et la défense des libertés publiques et individuelles.

Il n'avait pas peur d'avoir raison même contre une majorité, car il refusait le consensus comme une faiblesse de la raison. Il croyait en la fécondité de la pensée et du pouvoir de la conviction quand elle est alimentée par la prégnance de la vérité. Par-dessus tout, il professait la primauté du droit sur la politique et il prônait les effets de l'excellence dans tous les domaines, en particulier l'éducation, et il abhorrait la médiocrité comme un venin.

Je voudrais apporter un témoignage personnel au faisceau de louanges déjà déployées pour glorifier sa mémoire.

Il y a de cela quelques années, en 2012-2013, j'avais été sollicité par le Président du Sénat d'alors, Simon Desras, pour entreprendre un travail concernant quatre textes de loi :

- Le Règlement Intérieur de la Chambre des Députés (à moderniser);
- Le Règlement Intérieur du Sénat (à moderniser);
- Le Règlement de l'Assemblée Nationale (qui n'existait pas);
- La préparation de la Charte d'Éthique et de Déontologie à l'intention des parlementaires.

J'avais la liberté d'organiser ce travail dont j'avais estimé l'ampleur, et j'ai eu la lumineuse idée de solliciter l'aide de Me Dorval qui a spontanément accepté. Nous avons travaillé ensemble pendant quelque cinq mois, en tenant compte de nos obligations respectives. Ce fut une collaboration exemplaire. Me Dorval avait déjà emmagasiné ses idées concernant le rôle du Parlement, que je partageais largement. Nous avons recherché et compilé les modèles de Règlements fournis par plusieurs pays du Tiers Monde et par quelques pays développés. L'objectif a été de nous écarter du mimétisme français et américain qui avait inspiré nos premières Législatures et orienté nos recherches doctrinales et, à partir du fonctionnement du Parlement actuel, nous pourrions produire un modèle haïtien particulièrement pour le futur. Nous avons pensé que le respect des mécanismes de fonctionnement aiderait les parlementaires à accomplir leurs obligations qui sont : contribuer à la création constitutionnelle en disposant du monopole de la fabrication des lois, du contrôle de l'action gouvernementale et de la capacité de sanctionner les manquements grâce aux trois formes classiques qu'ils ont à leur disposition : le questionnement, l'interpellation et la mobilisation de la Haute Cour de Justice.

Nous avons achevé les travaux pour les trois premiers textes et nous les avons remis au Sénateur Desras. Avec amertume, je dois avouer que nous n'avons absolument pas entendu parler de ces projets qui sommeillent dans les tiroirs des Chambres attendant une hypothétique validation.

J'ai eu l'occasion de collaborer avec Me Dorval en d'autres circonstances. Je retiens l'une d'elles. Nous étions invités comme intervenants à une conférence en compagnie de Me Samuel Madistin. Je devais traiter la question des amendements intervenus en 2012. Après la conférence, Me Dorval m'a suggéré d'écrire quelque chose sur le sujet. Je lui ai répondu pourquoi pas lui et il m'a précisé que j'étais plus avancée dans l'analyse de ce thème et que lui, il avait d'autres priorités. J'ai retenu la suggestion et je me suis lancée dans la préparation d'un livre publié par les Presses de l'Université Quisqueya sous le titre *Les amendements dans l'histoire constitutionnelle d'Haïti*, et je n'ai pas manqué de lui exprimer ma gratitude.

Une autre priorité m'avait-il dit ? Ce devait être son dernier livre paru cette année, quelques mois avant son tragique décès : *Droit constitutionnel de la nationalité*. C'est avec émotion que je recommande la lecture de ce livre à tous ceux qui l'ont connu, admiré et aimé. Et je détache comme un talisman ce passage tiré du livre :

Être Haïtien était une fierté...Sans nous isoler, nous avons aujourd'hui la responsabilité de garder et de préserver cette fierté. Pour cela, il nous faudra remettre l'État au service des nationaux.

Me vient à l'esprit cette parole africaine :

Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle.

Nous ne pleurons pas un vieillard et sa bibliothèque n'a pas brûlé. Il a emporté avec lui ce qui faisait sa raison de vivre et d'espérer. Mais il nous a légué cet amour du savoir.

Cher Maître, là où tu es, tu fais face à une assemblée invisible d'auditeurs. Tu continues à nous inspirer et je souhaite, personnellement, que grâce à toi, je serai une meilleure Professeure de droit Constitutionnel.

Merci Monferrier

Alain GUILLAUME, Docteur en sciences juridiques, Professeur de droit public

Mesdames et Messieurs en vos titres, grades et qualités,

C'est animé d'un sentiment profond de révolte et d'indignation que je prends la parole aujourd'hui pour parler du Professeur Monferrier Dorval au passé.

Ma première rencontre avec le Professeur Dorval date d'octobre 1996. Il était en charge du cours de droit constitutionnel 1 à l'Université Quisqueya alors logée au campus de la rue Charéron. Comme la plupart de ses étudiants, j'avais été impressionné par sa rigueur mais aussi et surtout par sa passion contagieuse pour cette discipline juridique. C'était un professeur exigeant comme on en avait tellement à la Faculté mais il y avait chez lui, comme chez nul autre, un mélange de simplicité et de hauteur, de générosité intellectuelle et de profondeur de vue, de conviction assumée et d'engagement...Durant les deux années suivantes, j'eus le privilège de suivre les quatre cours de droit administratif sous sa houlette, toujours ponctuel, rigoureux et très passionné.

Monferrier Dorval, c'était un juriste de l'ouverture, un défenseur, voire promoteur inlassable du dissensus, du débat d'idées. Avec lui, rien n'était à gober, tout pouvait être remis en question...

Que ce soit dans le cadre de ses enseignements ou dans le cadre des activités intellectuelles qui nous ont réunis par la suite, il s'est toujours illustré par cette ouverture d'esprit. Son approche épistémologique du droit excluait tout juridisme étroit. Il ne concevait pas l'étude du droit sans l'éclairage des autres disciplines, notamment des sciences humaines et sociales. De même, il considérait la *summa divisio* entre droit public et droit privé comme ayant une finalité purement didactique. Il encourageait une appréhension du droit dans sa globalité d'abord et une étude des spécificités de ses différentes branches ensuite.

Il n'hésitait pas à opérer un dépassement du droit. Son enseignement était irrigué par la transdisciplinarité. Il faisait du droit constitutionnel tout en nous invitant à faire de la science politique. Il enseignait le droit administratif en nous indiquant l'importance de l'approche de science administrative, de la sociologie administrative...

Mes échanges avec le Professeur Dorval me permettent de dire que, s'il était un positiviste, il demeurait ouvert au droit naturel comme objet métajuridique. Il concevait le droit comme l'ensemble des normes posées par l'État ou avec son assentiment mais, devant être au service d'un ensemble de valeurs qui lui sont supérieures. Il estimait impensable qu'une Constitution ne protège pas les droits fondamentaux, principalement contre les abus de la puissance publique. Il était pour l'ordre, le respect des règles, l'harmonie du corps social. Il rêvait d'une République apaisée où chaque citoyen pouvait se réaliser pleinement...

Le Professeur Monferrier Dorval avait ses idées, sa conception du droit et il les défendait. Il admettait les opinions contraires, il s'en nourrissait même. Il aimait le débat, le dissensus. Il l'encourageait. Il n'était pas de ceux qui rêvent d'un consensus mou, d'une lassante unanimité procédant de la paresse intellectuelle.

S'il était radical, sa radicalité n'était que méthodologique. Il ne transigeait pas sur la rigueur, surtout en termes de raisonnement juridique. Il prenait plaisir dans ses cours et dans ses conférences à exposer les divergences doctrinales. Il encourageait son public étudiant autant que ses collègues à prendre position, quitte à le contredire.

C'est donc tout naturellement que j'ai choisi de réaliser mon mémoire de licence sur la décentralisation territoriale sous sa direction. Ce fut une expérience exaltante, un apprentissage intensif tout en débats. Il y a à peine quelques années, il rappelait dans une conférence à l'UniQ nos divergences d'alors et leur caractère sain. C'est que l'homme a toujours poussé ses étudiants à sortir des sentiers battus de la pensée unique si souvent associée au milieu juridique.

Le modèle qu'il fut m'inspira dans mon choix de spécialité quand, boursier du Gouvernement français, je devais faire mon diplôme d'études approfondies. De même, ses conseils m'accompagnèrent tout au long de la réalisation de ma thèse sur ses traces à Aix-en-Provence.

Je ne peux plus compter les occasions où j'ai eu le privilège de faire partie d'un panel avec lui, toujours pour le plaisir de parler droit. Il me fit l'honneur à plusieurs reprises de le remplacer comme conférencier sur des thèmes de droit public. En de telles occasions, seule lui importait la rigueur avec laquelle j'allais exposer mon point de vue. Il ne me chargeait pas de défendre le sien. Il aimait trop la controverse doctrinale qui nourrit le droit.

Monferrier Dorval croyait que le juriste dans la Cité, particulièrement l'enseignant, avait une mission. Il devait s'impliquer, apporter sa lumière, appréhender la dynamique sociale et participer aux forces de proposition. C'est ainsi qu'en spécialiste de droit public, il avançait sur le terrain non balisé de l'action publique pour en proposer essentiellement l'encadrement juridique. Adeptes de l'ordre, il ne prônait que l'encadrement de la vie sociale par le droit pour plus de prévisibilité et pour le bonheur collectif. Comme le dit la devise du Centre de droit public qu'il a créé, il souhaitait aider à « construire l'État haïtien de droit ». Il intervenait dans les médias et ne marchandait pas sa participation aux événements scientifiques.

Nanti d'une formation de base en service social, il avait gardé une fibre humaniste qui cohabitait aisément avec sa rigueur et son culte de l'effort. Il n'avait pas une option préférentielle pour la mort, il avait plein de projets. Si on ne connaissait de lui, à côté de ses

cours et de ses articles, qu'une introduction générale au droit à l'usage des journalistes et son droit constitutionnel de la nationalité, c'était parce qu'il était trop exigeant avec lui-même. Il ambitionnait de réaliser une production doctrinale de l'envergure de celle d'un René Chapus ou d'un Charles Debbasch. En disant faire don de sa vie pour son pays, il voulait dire qu'il consacrait son existence au travail pour l'avancement de son pays.

Il avait choisi de son lieu de Professeur de contribuer à la grandeur de cette Patrie qu'il chérissait, celle-là même où avaient lieu les assassinats demeurés impunis des Lafontant Joseph, Yves Volel, Mireille Durocher-Bertin ,Guy Francois Malary , Jean Erick Dubosse et autres... cette Patrie même qui paradoxalement fait migrer nos jeunes et valeureux cerveaux, si nombreux, vers d'autres cieux plus cléments, plus accueillants...

De son lieu de juriste engagé, il croyait qu'Haïti avait un futur rayonnant, ce dont personnellement, je ne suis nullement certain, de plus en plus, chaque jour...

Monferrier Dorval n'a pas été qu'un professeur de droit public. Il a été un professeur de vie. Il nous a enseigné la verticalité, la dignité, la culture de l'excellence, l'amour de ce pays...

C'est à cet Homme-là que nous avons tenu à rendre hommage aujourd'hui. Il continuera sans doute à éclairer nos chemins. Mais, dans certaines circonstances, espérer n'est pas logique. Je comprends tout à fait ceux, les étudiants notamment, qui s'interrogent sur leur devenir au milieu de ces ténèbres. Je les comprends quand on sait que, sous certaines latitudes, on honore encore les valeurs, que sous certaines latitudes le savoir et la compétence sont portés aux nues alors que chez nous on éteint les étoiles.



Prof. Samuel PIERRE, Président de GRAHN-Monde et de l'ISTEAH, Professeur titulaire à Polytechnique Montréal

Jusques à quand?

« Me Dorval n'est pas au service de lui-même. Je ne m'appartiens plus, j'appartiens au pays. Je fais le sacrifice de ma vie pour servir le pays. J'aime ce pays. Nous avons une grande histoire ».

Tels furent les derniers mots du Professeur Monferrier Dorval!

Des propos qui constituent en soi un legs puissant laissé par Maître Dorval à ses compatriotes soucieux de changements positifs pour le pays.

Une déclaration de patriotisme à la fois sublime et authentique qui tranche avec l'opportunisme mercantile qui devient de plus en plus la marque de commerce de notre société.

Une prémonition trop vite réalisée et qui a fait perdre au pays l'un de ses plus brillants esprits.

Mieux encore, l'une de ces figures, de plus en plus rares au pays, qui a fait de l'intégrité et de l'indépendance d'esprit le fil conducteur de sa pensée et de son action.

Une déclaration qui se termine par un rappel de la grandeur de notre histoire. Une grandeur passée, contrastant tristement avec notre descente aux enfers que nous ne faisons que constater.

Une descente aux enfers qui nous semble sans limite et qu'aucune volonté, quelle qu'elle soit, ne semble capable de freiner.

Un des plus illustres personnages de notre indépendance et de notre histoire, Toussaint-Louverture, au moment de sa déportation sur ordre de Bonaparte au Fort de Joux où il meurt le 7 avril 1803, avait lui aussi prophétisé ce qui suit:

« En me renversant, on n'a abattu que le tronc de l'arbre de la liberté des Noirs; il repoussera par les racines parce qu'elles sont nombreuses et profondes. »

Moins d'un an plus tard, Haïti a conquis de haute lutte son indépendance, en 1804.

Pouvons-nous espérer, au regard de ces deux puissantes déclarations datant l'une de 1802 et l'autre de 2020, que Haïti serait à la veille d'une nouvelle ère ? Une nouvelle ère de libération, d'émancipation véritable, d'une réelle indépendance avec un réel droit à l'autodétermination et à la prise en main de son destin ? La société haïtienne entretient désespérément cet espoir.

Le Professeur Dorval entre désormais dans ce club restreint des patriotes distingués

qui ont travaillé toute leur vie pour une Haïti meilleure. Cette classe restreinte de citoyens et de vrais défenseurs de la justice pour tous, qui ont payé de leur vie leur attachement à un État de droit, à un État moderne, à un État qui est à l'écoute de sa population et qui se met à son service. Un État qui protège les faibles et les plus démunis en leur donnant accès aux services de base auxquels ils ont droit, dans la dignité et l'autonomie qui élèvent chaque personne au statut d'être humain à part entière. Au statut d'être libre. C'était le combat mené par Toussaint Louverture quand il a été déporté en 1802.

C'était aussi le combat mené par Dessalines qui a été assassiné au Pont-Rouge le 17 octobre 1806.

C'était aussi le combat mené par Charlemagne Péralte qui a été assassiné le 1^{er} novembre 1919 près de la Grande-Rivière-du-Nord.

En fait, c'était le combat mené par plusieurs figures progressistes de notre histoire, lointaine et récente, des personnalités qui ont consacré presque toute leur vie à lutter pour l'avènement d'une Haïti meilleure.

Monferrier Dorval est donc de cette lignée de grandes figures de notre histoire qui ont fait le sacrifice de leur vie pour servir le pays en citoyen responsable.

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à la destruction de toutes ces vies humaines – innocents pauvres, innocents riches, innocents ni riches ni pauvres – sans pouvoir leur rendre justice ou mettre fin à cette furie mortifère?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à l'assassinat de nos héros de tous les temps, dans une parfaite impunité qui fait de chaque personne vivante une proie facile pour les meurtriers sans pitié ni état d'âme?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à la transformation du pays en un enfer où l'espoir d'un lendemain meilleur se dissipe de jour en jour pour ses paisibles citoyennes et citoyens?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, au départ massif de nos Jeunes vers des lieux qu'ils anticipent plus cléments, parce que la société haïtienne n'est pas capable de leur fournir un brin de perspective d'avenir?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à la méfiance collective qui nous empêche de nous mettre ensemble pour trouver notre voie, un vivre-ensemble qui accepte nos différences, dans le respect des uns et des autres, tout en réduisant les énormes inégalités et l'injustice ambiante?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, au sauve-qui-peut généralisé qui nous condamne à l'indifférence envers le sort des personnes en désarroi que nous

croisons sur nos chemins et à qui nous refusons toute manifestation d'empathie?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à la dictature d'une minorité non inspirée ni inspirante, qui entraîne une majorité silencieuse au découragement, à la faillite, au désespoir, à la peur, à l'abandon du pays, en enlevant toute valeur à la vie humaine?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à la détérioration de notre image collective, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, comme un pays incapable de se prendre en main qui s'enfoncé chaque jour davantage dans l'anarchie, l'insécurité et la pauvreté? Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, au positionnement d'Haïti comme chef de file mondial des pays exportateurs de talents qui ne sont pas reconnus pour leur mérite, ni promus à cause de leurs compétences, ni valorisés pour leur savoir-être, ni protégés par la terre qui les a vus naître?

Jusques à quand allons-nous accepter, pays pauvre que nous sommes, que les familles investissent massivement dans l'éducation de leurs enfants pour qu'ils aillent, finalement, œuvrer au développement et à l'enrichissement de sociétés plus nanties que la nôtre?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, aux assauts quotidiens portés à l'État de droit et à la lutte contre l'impunité, quand on sait que c'est la seule façon d'arriver à une société plus juste et plus vivable pour les citoyennes et les citoyens de toutes les classes sociales?

Jusques à quand allons-nous accepter, impuissants, à ce que notre système judiciaire propage l'injustice et entretienne l'impunité qui met en danger la vie de toutes les citoyennes, de tous les citoyens, même celle de nos plus éminents juristes?

Jusques à quand allons-nous accepter, impuissants, que les porteurs de lumière soient lâchement abattus afin de maintenir – le plus longtemps possible et le plus grand nombre possible – dans une profonde obscurité qui compromet tout espoir de progrès social?

Jusques à quand allons-nous assister, impuissants, à ce que le rêve du Professeur Monferrier Dorval de maintenir Haïti dans la grandeur de son histoire disparaisse avec son départ tout aussi cruel que prématuré?

Jusques à quand?

Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA, Avocate, Responsable de Programmes au RNDDH

Crimes d'État, assassinats, exécutions sommaires, viols, vols, courses-poursuite dans les rues au grand jour, gangstérisation du pays, gangstérisation des institutions étatiques, enlèvements suivis de séquestrations contre rançon : voilà depuis quelques années, le quotidien des Haïtiens et Haïtiennes. Voilà ce à quoi nous sommes réduits.

La terreur est installée partout dans le pays.

La crainte et la douleur ont pris place dans nos cœurs. Certaines nouvelles sont chuchotées, car le fait même de les dire à haute voix fait souffrir. Nous comptons nos morts. Nous pleurons nos morts.

En un peu plus de 2 ans, 9 massacres et attaques armées ont été perpétrés dans les quartiers défavorisés, occasionnant le décès de 306 personnes et la disparition de 55 autres ; 214 enfants au moins sont devenus orphelins à la faveur de ces événements sanglants. 187 personnes ont été assassinées lors des manifestations antigouvernementales de 2018 et 2019. 42 d'entre elles ont été exécutées d'une balle à la tête. De janvier à juin 2020, au moins 243 personnes ont été victimes de mort violente à Port-au-Prince, dans le cadre de l'insécurité généralisée parmi elles, 26 policiers.

Pour Maître Monferrier Dorval, il s'agit d'un cas atypique. Il a été exécuté. Sommairement. Chez lui, à Pèlerin 5. Non loin de la résidence du Président de la République.

Ce vendredi 28 août 2020, il n'y avait pas de massacre ni d'attaque armée dans son quartier ; Maître Monferrier Dorval ne participait pas non plus à une manifestation antigouvernementale lorsqu'il a été criblé de balles. Et, la mise en scène ayant entouré son assassinat nous permet d'affirmer qu'il ne s'agissait pas non plus d'un des cas liés à l'insécurité généralisée.

Aujourd'hui, c'est justement le caractère atypique de cet assassinat qui doit nous alarmer, car la réalité donne froid au dos. Les autorités actuelles n'ont aucune considération pour nous. La vie d'un Haïtien ne compte pas. La vie d'une Haïtienne ne coûte rien.

Chaque jour, nous assistons à l'inédit, à l'impensable. Et, nous acceptons l'inacceptable en espérant que le cycle de violence dans lequel nous avons été introduits et dans lequel nous sommes forcés de vivre depuis, s'arrêtera. Jusqu'au moment où nous nous rendons compte que le pire était encore loin. Nous avons accepté de jongler avec notre droit à la vie. Nous les avons laissés jongler avec notre droit à la vie. Nous avons accepté de vivre dans la négation de nos droits en tant qu'êtres humains.

Les dispositions de la Constitution et de tous autres instruments régionaux et internationaux consacrant le droit à la vie, et ratifiés par Haïti, ont été violées de toutes les manières. Pour l'assassinat de Maître Monferrier Dorval ainsi que pour l'assassinat de toutes ces autres victimes, beaucoup a déjà été dit :

Nous, de la société haïtienne, nous avons dénoncé, nous nous sommes insurgés, nous avons été indignés, nous avons été consternés, nous nous sommes mobilisés, nous avons manifesté.

Nous avons saisi l'appareil judiciaire haïtien. Nous avons présenté la situation du pays par devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Nous avons plaidé notre cause par devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies dans le but de solliciter l'adoption de résolutions sur le cas d'Haïti.

Nous avons participé à différentes audiences du Conseil de sécurité des Nations Unies sur Haïti.

Aujourd'hui, devant l'inertie de l'État haïtien face à nos revendications, devant l'absence de volonté politique réelle lorsqu'il s'agit d'enquêter et d'engager des poursuites contre les auteurs des crimes susmentionnés, il est temps d'exiger de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme la condamnation de cet État meurtrier.

Sollicitons du *Conseil de Sécurité des Nations-Unies* l'ouverture d'une situation sur Haïti, et poursuivons par devant la Cour Pénale Internationale les actuels dirigeants ainsi que leur équipe, pour crimes contre l'humanité. Arrêtons de le dire.

Communiquons régulièrement – et encore plus, s'il est possible – tous nos constats de violation des droits humains à la Communauté internationale pour qu'elle cesse enfin de soutenir cet État dont les responsables se sont donné pour mission première de nous faire périr, par tous les moyens.

Exigeons le respect immédiat et sans condition, de notre droit à la vie.

En agissant ainsi, non seulement nous éviterons la répétition de ces assassinats spectaculaires, mais aussi et surtout, nous œuvrerons à offrir à nos progénitures un pays où l'État de droit est érigé, et où les droits humains en général et le droit à la vie en particulier, seront respectés.

Pour Maître Monferrier Dorval et pour toutes ces victimes ... Nous leur devons au moins ça. Merci.

Maître Olivier COUSI, Bâtonnier de Paris

C'est avec une vive émotion que le Barreau de Paris prend part à cet hommage aujourd'hui et vous présente ses sincères condoléances.

Nous vous exprimons notre profonde sympathie.

Le Bâtonnier Monferrier Dorval a été lâchement assassiné le 28 août 2020 dans la quiétude de sa résidence alors qu'il avait le matin même exprimé qu'il appartenait à ce pays qu'il aimait, que son rôle, de défenseur de l'État de droit, dépassait sa propre personne. Triste prémonition.

Doctorant, Professeur, il a eu à cœur de se consacrer à la transmission auprès des plus jeunes, à leur formation.

Une source d'inspiration...

Avocat, Bâtonnier, un homme remarquable que beaucoup d'avocats en France ont connu et ont eu le plaisir et l'honneur de rencontrer à Port-au-Prince.

Il était de ceux qui font avancer le droit et il lui a consacré la majeure partie de sa vie.

Il était de ceux qui font avancer le respect pour les institutions.

Avec courage, il était de ceux qui placent au centre l'intérêt de leur pays et les besoins de sa population, vers toujours plus de Justice et de Droit, vecteur de progrès économique et social.

Un homme de conviction...

Nous souhaitons exprimer avec solennité l'estime du Barreau de Paris pour cet éminent professeur, ce brillant juriste et avocat, ce Bâtonnier engagé, qui souhaitait contribuer avec détermination à la promotion de l'État de droit et des droits fondamentaux.

C'est ainsi que le Conseil de l'Ordre des avocats de Paris a adopté le mardi 1^{er} septembre une motion pour honorer la mémoire du Bâtonnier Monferrier Dorval et lui attribuer à titre posthume la qualité de Membre d'honneur du Barreau de Paris.

Par-delà la perte incommensurable d'un proche, d'un ami, d'un professeur, d'un confrère, d'un citoyen au service de l'intérêt général, nous nous indignons de ce qu'une atteinte à la vie d'un Bâtonnier est une atteinte à l'État de droit, qu'il défendait si ardemment.

Lorsqu'il a pris les rênes du Barreau de Port-au-Prince, il avait déclaré : "Le bâton que je viens de recevoir du Bâtonnier Stanley Gaston m'autorise et m'oblige à protéger la profession et les avocats, à faire régner l'ordre au sein de la profession, mais aussi à veiller au fonctionnement de l'État et de la société". Il se disait le Bâtonnier de tous les avocats qu'il appelait à s'unir.

Aujourd'hui, c'est nous qui nous unissons aux côtés des Barreaux haïtiens, avec lesquels nous partageons des liens d'amitié de longue date, pour rappeler qu'il est nécessaire que toute la lumière soit faite sur ce crime et que les coupables ne restent pas impunis.

Les Barreaux du monde et les organisations d'avocats nationales et internationales, à commencer par le Barreau de Paris, se mobilisent pour rappeler l'importance de lui rendre justice, pour qu'une enquête indépendante puisse être menée, et ils ont co-signé une lettre ouverte au Président de la République d'Haïti en ce sens.

Nous souhaitons vous témoigner tout notre soutien.

Le Barreau de Paris est le frère du Barreau de Port-au-Prince dont nous partageons et soutenons les justes combats pour un État de Droit et je suis très fier de l'avoir proposé au Jury du Prix Ludovic Trarieux qui a décerné hier au Barreau de Port-au-Prince sa mention spéciale 2020 du plus célèbre prix international des droits de l'Homme.

Nos pensées se joignent aux vôtres.

Maître Marie Suzy LEGROS, Bâtonnier a.i.

Monsieur le représentant du Recteur de l'Université d'État d'Haïti
Monsieur le Recteur de l'Université Quisqueya
Messieurs les représentants de la famille Dorval,
Mesdames, Messieurs,

Investi dans ses pouvoirs le soir des élections (6 février 2020), comme le veut le Décret régissant la profession d'avocat, en raison du retard enregistré dans la tenue des élections, le Bâtonnier Monferrier Dorval n'aura passé que sept mois en fonction, avec une longue période d'inactivité due au Covid-19. Aussi, serait-il difficile de conclure, dans ces circonstances, au bilan du programme du Bâtonnier articulé autour de cinq (5) grands axes : Protection de la profession d'avocat et de ses membres, Défense de l'État de Droit et Service à la Communauté; Renforcement de l'Institution du Barreau, Coopération nationale et internationale et Vie socioculturelle au Barreau de Port-au-Prince. Toutefois, l'investiture des neuf commissions permanentes et autres activités augurait d'importantes réalisations.

La cérémonie du mercredi 26 août 2020, était l'occasion pour Monsieur le Bâtonnier Monferrier Dorval de nous rappeler sa vision de parvenir à « un plus grand Barreau au service des avocats et avocates ». Aussi, insista-t-il en disant : « Mon bâtonnat sera inclusif, participatif, ouvert et démocratique ». « Le Barreau de Port-au-Prince est le Barreau de tous les avocats sans distinction. Chaque avocat doit se l'approprier ». Le Bâtonnier et le Conseil sont à leur service. Le Bâtonnier est ouvert aux suggestions qui doivent être exprimées dans le respect de la déontologie de la profession. La contradiction est aux antipodes de l'irrespect. Pour produire des effets, elle doit s'exprimer avec modération et finesse.

Les Commissions techniques de travail s'inscrivaient dans une démarche de complémentarité visant à donner corps à certaines normes décrétales et réglementaires. Le Bâtonnier Dorval, avec la **Commission de Protection des avocats et avocates en danger**, s'était donc décidé à rendre effectives les dispositions de l'article 53 du Décret du 29 mars 1979 sur la profession d'avocat qui n'avaient pas pu empêcher les avocats de subir des actes d'agression physique et d'arrestation arbitraire de la part des policiers. Alors, il a été institué une Commission chargée d'assurer la protection des confrères et consœurs par des interventions rapides, mais aussi d'aménager un espace de dialogue avec les différentes autorités publiques, notamment la PNH et le CSPJ. Le Bâtonnier avait en mémoire des cas emblématiques ayant conduit à la révocation de deux Commissaires du Gouvernement dans la juridiction de Port-au-Prince et des sanctions disciplinaires contre un haut gradé de la PNH et d'autres policiers impliqués. L'efficacité d'une telle Commission devait épargner la société de tout incident regrettable.

Monsieur le Bâtonnier Dorval s'était attelé à la sécurisation de la profession d'avocat dans

la Juridiction de Port-au-Prince. Ainsi, la Commission de la sécurisation et du contrôle de l'exercice de la profession avait pour mission : 1- le contrôle de qualité et de moralité des postulants à la prestation de serment; 2- la lutte contre les sous-traitances déloyales; 3- le contrôle de qualité des avocats d'autres Barreaux dans la juridiction de Port-au-Prince et la poursuite des imposteurs. Les deux dernières missions se sont avérées être des plus ardues.

Le Bâtonnier Monferrier Dorval, dans sa dernière communication officielle, avait rappelé que « les avocats relevant des autres Barreaux doivent être autorisés par le Barreau de Port-au-Prince à s'établir dans la juridiction de Port-au-Prince. Ils doivent respecter l'éthique professionnelle et les décisions prises par le Conseil de l'Ordre ». Il s'agit en réalité d'une combinaison des articles 3 du Décret régissant la profession d'avocat et 66 des règlements du Barreau de Port-au-Prince soumettant la postulation d'un avocat d'une autre juridiction à un contrôle d'habilitation de son Barreau d'attache et à sa bonne conduite dans la juridiction de Port-au-Prince. Je voudrais préciser que, depuis la Loi du 25 avril 1807 sur l'organisation judiciaire, la postulation des défenseurs publics était déjà centralisée au département de leur affectation ou inscription. Malheureusement, cette réalité historique n'a pas pu épargner le Bâtonnier Dorval de la foudre d'un avocat de la juridiction la plus proche qui l'accusa de vouloir le museler et de préciser qu'il savait se battre! C'est une autre façon pour moi de vous dire que la lutte pour la sécurisation de la profession d'avocat dans la juridiction de Port-au-Prince coûte, à elle seule, un pesant d'or dans le bilan du Programme de notre Bâtonnier, martyr.

Le Bâtonnier Carlos Herule avait raison dans son discours de fin de mandat de croire que les imposteurs forment « un réseau de mythomanes aux tentacules gigantesques ». Le bénéfice de l'urgence que le Bâtonnier Dorval avait sollicité du Président de cette Commission ne change pas avec l'assassinat du 28 août, au contraire!

Malgré les dispositions de l'article 77.j du Décret sur la profession d'avocat prévoyant « un montant des droits et cotisations en faveur de la caisse de prévoyance et de sécurité professionnelle » et des initiatives prises sous les deux précédents bâtonnats, l'avocat du Barreau de Port-au-Prince, au terme de sa carrière professionnelle est toujours livré à lui-même, sauf pour ce qui concerne les mieux lotis. Cette réalité criante fut l'une des plus grandes préoccupations du Bâtonnier Dorval à un moment où la profession d'avocat s'est considérablement rajeunie et où son exercice a été pris en otage par toutes sortes de racketteurs. La **Commission sur la prévoyance sociale et la retraite des avocats et avocates** était chargée de soumettre un plan d'assurance au Conseil de l'Ordre la semaine succédant l'assassinat du Bâtonnier.

Au nom de l'État Haïtien de droit dont il en avait fait son credo, le Bâtonnier DORVAL tenait à la création d'une **Commission des droits et libertés des justiciables**. Il avait mis en garde le Président de cette Commission contre toute initiative entrant en concurrence avec les

organismes militant dans la protection des droits humains, leur domaine réservé. Mais, il était aussi d'avis que le Barreau serait, mieux que tout autre, à même de comprendre davantage la problématique de la violation des droits civils et politiques, des droits sociaux, économiques et culturels, mais également des droits de la 3^e génération et d'apporter les solutions idoines.

L'avocat est d'abord le *vir bonus discendi peritus*. Cependant, depuis un certain temps la facilité semble l'emporter sur l'effort d'atteindre les cimes de l'éloquence. Revenir à la pratique des bonnes expressions, exige une réelle prise en charge des avocats et ce, depuis l'École du Barreau à travers un véritable apprentissage de prise de parole en public. Ainsi, la mission de **la Commission de l'art oratoire** était d'organiser toutes les activités visant le développement de l'art oratoire des avocats et avocates du Barreau.

Le Bâtonnier Dorval voulait que rien ne soit étranger à l'avocat du Barreau de Port-au-Prince. Il le voulait au centre de tout. La musique, les danses sociales, le sport. Il répétait cette expression latine « *men sana in corpore sano* ». Aussi, attribuait-il la présidence de la Commission de la vie socioculturelle à un avocat éprouvé dans le domaine culturel et celle du sport à un jeune avocat-joueur dévoué à l'équipe de football du Barreau de Port-au-Prince qui participait depuis l'été 2009 à des compétitions internationales et régionales.

« Même si la coopération internationale demeure le domaine réservé du Bâtonnier » répétait-il, il était plus qu'utile de créer une **Commission de la coopération internationale**, dans la perspective d'assurer le suivi des engagements pris. Le Bâtonnier Dorval était ce genre de leader convaincu que, pour atteindre un maximum de résultats, il faut déléguer et non vouloir accomplir toutes les tâches soi-même. Il s'était plutôt considéré comme le coach qui devait faire fonctionner les neuf commissions techniques du Barreau.

C'est malheureux, mais c'est un fait, l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval a consolidé les liens qui existaient entre les divers Barreaux étrangers, les associations de Barreaux et autres associations. Comme en témoigne, d'ailleurs, la lettre de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB) portant la signature d'environ 47 structures, adressée au Président de la République pour demander, en substance, la formation d'une Commission d'enquête indépendante internationale en appui à l'enquête judiciaire locale sur l'assassinat du Bâtonnier Dorval. Mais, il faut prendre pour acquis également que les nombreuses marques de solidarité exprimées aux membres du Barreau de Port-au-Prince sont le résultat des divers contacts établis par la Commission de coopération internationale avec ces partenaires.

Pour ce qui a trait à la **Commission scientifique**, au lieu de trahir la pensée du Docteur Dorval, à l'occasion de cette communication, je me contenterais de vous lire le passage y relatif de son ultime discours de Bâtonnier ce mercredi 26 août en la salle de Conférences du

Barreau de Port-au-Prince. Il a dit: « *Le droit n'est pas seulement une technique; il est aussi une science. En d'autres termes, il ne se plaide pas seulement; il est aussi réflexion, recherche, méthode. La dimension scientifique du droit n'échappe pas au Barreau de Port-au-Prince. Ainsi, il a été maintenu, avec de nouveaux avocats, et de nouvelles orientations, la Commission scientifique créée sous le bâtonnat de Me Carlos Hercule, renforcée et développée par le Bâtonnier Stanley Gaston. Cette commission aura à organiser des conférences, des colloques, à encourager la production d'ouvrages doctrinaux de droit, à continuer la Revue La Basoche, à aider à la production et à la transformation du droit* ».

Il y a un résultat bien parlant quoique posthume. Les démarches du Bâtonnier Monferrier Dorval auprès du Rectorat de l'Université d'État d'Haïti pour la création de Programmes de maîtrise en droit : maîtrise en droit privé, maîtrise en droit public et maîtrise en droit pénal et criminologie sont fructueuses. Monsieur le Recteur Fritz Deshommes en a fait l'annonce dans son éloge funèbre. Aussi, le Bâtonnier martyr aura grandement œuvré à estampiller le Barreau de Port-au-Prince du sceau académique.

Pour répondre à des préoccupations de l'heure, le Bâtonnier Dorval a eu recours à nombre d'entre-nous, mais sans distinction de générations, pour intégrer des Commissions ad hoc. Des Commissaires avaient respectivement travaillé sur les Décrets-lois portant sur le bail à usage professionnel, le crédit-bail, les régimes matrimoniaux, le droit des suretés et sur les ordres professionnels. La 6^e et dernière Commission avait la mission de mener une étude sur la relation des avocats avec la presse traditionnelle et numérisée. Les rapports de toutes les Commissions devaient être présentés aux avocats et autres professionnels du droit au cours de ce mois d'octobre à travers la première conférence scientifique que le Bâtonnier se proposait d'organiser avec son Conseil de l'Ordre. Je m'en voudrais de ne pas souligner à votre attention la célébration de la messe traditionnelle de commémoration de la mort d'Yves Hélori de Kermarten, Patron des avocats, le 19 mai 2020, à la Cour de Cassation en plein Covid. Pour le Bâtonnier, il y avait des rendez-vous qu'on ne peut manquer sous aucun motif.

Mesdames, Messieurs, en guise de conclusion, vous conviendrez avec moi que de telles initiatives, en si peu de temps, suffisent pour témoigner de l'engagement du Bâtonnier Monferrier Dorval à s'acquitter efficacement de sa mission, mais aussi et surtout à donner à la profession d'avocat une image dans la juridiction de Port-au-Prince dont elle n'aurait pas à rougir à côté de celle des barreaux étrangers les plus prestigieux.

Le Barreau de Port-au-Prince a donc un devoir de mémoire envers le Bâtonnier Monferrier Dorval !

Maître Jacques LETANG, Président de la Fédération des Barreaux d'Haïti¹

Texte prononcé à l'occasion de la première marche des avocats dans toutes les juridictions du pays

Mouche Leta,

Tout avoka rassemble pou pale avek ou jodia

Mande ou : sakap pase nan peyia

Kijan moun yo ka mouri konsa, konsa

Depuis ce vendredi 28 août 2020,

Nous sommes toutes et tous orphelins.

L'un des nôtres a été abattu comme un chien.

Batonye monferrier Dorval asasine

Avoka reyni nan 18 kwen peyia pou di ou : Ase !

System injistis pa ka kontinye

Trop sen koule tout kote

San twompèt lajistis pa sone

Martin Luther King disait:

“Nous ne sommes pas satisfaits,

Et nous ne serons satisfaits

Que le jour où la justice se déversera comme un torrent

Et la droiture comme un fleuve puissant »

Me Dorval, eritaj ou la

Nap goumen pou violans ak impinite nan peyi a kaba

Avocates, avocats,

Engageons-nous pour défendre l'État de droit.

¹ A la demande de Me Letang, nous avons reproduit les deux textes qu'il nous a communiqués.



Marche des avocats à Port-au-Prince le 3 septembre 2020

Discours de Maître Jacques LETANG lors de la messe de Requiem en mémoire du Bâtonnier Monferrier DORVAL, le 18 septembre 2020.

En ce 28 août 2020, notre justice a été frappée en plein cœur. Elle est, il est vrai, malade depuis des années. Mais c'est de mort violente qu'elle a été emportée. On lui a coupé brutalement deux pieds, deux mains, un cœur attaché au sens public, une tête pensante et agissante.

L'amputation fait mal. Elle nous ébranle au plus profond de notre être. Jusqu'à présent, la plaie est béante. Elle commence d'ailleurs déjà à s'infecter.

C'est à cause des carences de l'État et des faiblesses du système judiciaire que notre ami, notre Professeur, notre éminent confrère, Bâtonnier de Port-au-Prince, Conseiller de la Fédération des Barreaux d'Haïti, a pu être assassiné.

Ce sont ces mêmes maux qui risquent de compromettre l'enquête qui a déjà si mal débuté. Comment admettre que tant d'acteurs se permettent de salir sa mémoire, de reprendre et

détourner son engagement et ses pensées quelques heures à peine après sa mort ? Comment accepter que les autorités se permettent publiquement d'agir par préjugé ?

Justice pour Me Dorval ! Mais quelle justice pour notre confrère ? Quelle vérité ? Quelle punition ? Quelle réparation ? ... Quelle prévention ?

L'assassinat de Me Monferrier Dorval n'est pas anodin. Parce qu'il s'inscrit dans un continuum de violences et de restriction des droits les plus élémentaires pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes de ce pays. Parce qu'il fait suite à plusieurs massacres réalisés en toute impunité sur les populations les plus précaires.

Parce qu'il succède à de nombreux actes commis sur des magistrats, des avocats, des personnels judiciaires, en lien direct avec leur mission de justice.

Parce qu'à travers sa charge symbolique, il représente une menace pour tous les avocats et les avocates en Haïti, mais aussi à travers le monde. Car on ne peut en douter, Me Dorval a été exécuté parce qu'il était avocat, parce qu'il exerçait sa fonction de Bâtonnier de la plus grande juridiction du pays avec détermination et responsabilité.

Il nous faut percevoir à quel point cet acte ignoble a interpellé la conscience internationale, réunissant notamment les plus grandes associations d'Avocats et de Barreaux à travers le monde autour d'une Conférence de soutien historique.

Notre justice, malade, sera-t-elle capable de donner le ton ? De mettre un point d'arrêt au cycle pervers de la violence et de l'impunité ? De rappeler l'exigence pour l'État d'assurer la protection de la vie et des biens de ses concitoyens ?

Cette mort atroce pourra-t-elle provoquer le ressaisissement nécessaire ? Permettre de tirer le constat que cela ne peut plus continuer comme cela, toujours un peu plus bas ? Que les conditions ne sont plus réunies aujourd'hui pour se rendre tout simplement au Palais de justice, situé au cœur d'un territoire abandonné aux détritrus et aux bandits ?

Le constat est terrible, amer. Nous ne pouvons échapper avec la mort de notre ami à cette question : n'y a-t-il plus de ligne rouge dans ce pays ? Devons-nous finalement admettre que nous ne sommes plus dans un État de droit ?

Va-t-on laisser la peur entrer dans le cœur de chaque homme, de chaque femme, de chaque enfant ?

Nous ne pouvons perdre l'espoir en des jours meilleurs. Comme le Bâtonnier nous le rappelait encore le matin de son exécution, nous devons porter cette fierté d'être Haïtien.

Justice pour Me Dorval ! Non à la violence! Non à l'impunité!

Il nous faut porter ce combat pour la justice en hommage à cet homme qui nous a laissé son sens du devoir en héritage. Chaque avocat, chaque avocate doit se sentir investi de son combat pour les droits et la dignité.

Me Dorval, vous avez marqué l'histoire de votre pays. C'est avec tristesse et amertume que nous constatons que vous en faites désormais partie.



Photo publiée dans *Le Nouvelliste* du 31 août 2020

Prof. Lyonel SANON, Représentant du Recteur de l'Université d'État d'Haïti

Mesdames, Messieurs,
Bonjour.

L'Université d'État d'Haïti est fière d'avoir à prononcer un mot sur le Bâtonnier Monferrier Dorval. Et moi, comme représentant du Recteur, je suis honoré d'être le porte-parole de l'Université d'État d'Haïti, institution publique.

Mesdames, Messieurs, le temps que Maître Dorval a passé au Rectorat de l'Université d'État d'Haïti, en tant qu'avocat conseil, en tant qu'homme tout court, nous a marqués tous : du Recteur jusqu'au personnel de soutien.

Beaucoup de services rendus à l'Université par Maître Dorval ne rentraient pas toujours dans le cadre de ses attributions. D'ailleurs, ces services extra ne pouvaient pas être monnayés, vu la précarité financière de UEH. Dépendamment de l'urgence, Maître Dorval était présent, fort tard, en dehors des heures régulières de travail, et même le samedi. Outre les conseils juridiques qu'il prodiguait au Recteur, outre la révision d'une note à faire paraître, Maître Dorval avait toujours du temps pour s'entretenir avec quiconque sollicitait une consultation juridique.

Je comprends donc pourquoi ses anciens étudiants n'ont de cesse de réclamer justice : les forces obscures les ont privés d'un modèle rare de professeur. Un professeur compétent, responsable et imprégné du sens du devoir. Je comprends aussi les cris des Barreaux d'Haïti et d'ailleurs qui exigent que la lumière soit faite sur l'assassinat du Bâtonnier : un serviteur dévoué, qui a fait de la justice le cœur de son engagement. Maître Dorval savait, à l'instar de Socrate, que la médecine préserve la santé du corps, que la justice préserve la santé de la société.

Maître Dorval, vos qualités extraordinaires, vos compétences dans le domaine du Droit font de vous une référence incontournable pour les générations à venir.

On a tellement mis en avant la vie et les compétences professionnelles de Maître Dorval qu'on oublie l'homme qu'il était : un homme honnête, jovial, respectueux. Un homme d'une simplicité naturelle, d'une compassion sincère. Un homme, sachant que les inégalités subies se transmettent de générations en générations, avait dédié sa vie au service des autres, surtout de ceux-là mêmes qui subissent ces inégalités. Un homme qui a influencé beaucoup d'orientations professionnelles et même des choix de vie.

Le respect que Maître Dorval avait pour les autres peut être qualifié de proverbial. Jamais dans ses propos une pointe d'insolence, même quand ses idées allaient à l'encontre de

l'opinion officielle, à l'encontre de l'opinion de la foule. Ses seules armes étaient ses arguments, et non l'irrespect, et non l'arrogance. Dans une démocratie à construire, les qualités de Maître Dorval constituent des références absolues. Les valeurs, le respect, l'ouverture, la simplicité, l'empathie, la fraternité, qu'il a portées et défendues doivent se transmettre. Pour emprunter les propos de Philippe Seguin, je dirais que ce n'est pas la mort de Maître Dorval qui doit parler, c'est sa vie.

C'est pour faire parler la vie du Bâtonnier Dorval que le Recteur et les Vice-recteurs de l'Université d'État d'Haïti ont décidé de :

- Poursuivre les travaux de la Commission tripartite sur l'enseignement du Droit, dont Maître Dorval faisait partie;
- Monter un programme de master en Droit public et privé (idée du Bâtonnier);
- Créer le prix « Bâtonnier Dorval » pour récompenser chaque année la meilleure thèse et le meilleur mémoire en Droit;
- Dispenser dans toutes les Écoles de Droit un cours d'éthique.

Maître Dorval, qu'on retienne vos leçons d'humilité, qu'on vous propose comme le modèle du vrai démocrate pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Merci

Prof. Jacky LUMARQUE, Recteur de l'Université Quisqueya

Chère Famille Dorval,
Chers Collègues,
Chers étudiants,
Chers Amis en Haïti et hors du pays,
Mesdames, Messieurs,

L'assassinat de Monferrier Dorval (devrais-je dire son exécution?) nous attriste et nous révolte.

Comment oublierions-nous cet être exceptionnel, cette rectitude exemplaire, cette intelligence supérieure, cette irréductible volonté, ce savoir immense, ce grand sens du devoir et cette inépuisable disponibilité pour écouter et conseiller collègues et étudiants? Mais aussi pour être si actif dans les médias, pour faire entendre sa voix au plus grand nombre, en véritable intellectuel public, soucieux de partager sa science, de donner une large diffusion à ses idées dans la tradition du philosophe allemand Habermas ou de l'Américain Noam Chomsky. Il était soucieux de donner des outils de compréhension du monde juridique à ceux et celles qui ont choisi comme profession l'information ; tout comme l'enseignement, les médias étaient pour lui un vecteur privilégié pour faire entendre sa voix. Et par un hasard incroyable, que seul le destin connaît, c'est sur un média très écouté : Radio Magik 9, qu'il a délivré, le matin même de sa mort, l'un de ses messages les plus forts qui restera à tout jamais dans l'histoire de ce pays.

Comment accepterions-nous que justice ne soit pas faite et que l'appareil judiciaire, dans sa légendaire disposition à ne pas rendre justice aux Haïtiens, puisse laisser courir les coupables ou les protéger s'ils sont tout puissants ou même nous offrir en pâture des substituts de coupables ?

Tout a été dit sur Monferrier depuis la date de son assassinat jusqu'à ce moment présent où l'Université Quisqueya lui rend un ultime hommage. Je remercie tous les intervenants ici présents, y compris depuis Montréal, les membres de sa famille, les collègues, confrères, amis, compagnons de lutte qui ont accepté d'apporter leur contribution à cette cérémonie et qui nous laisse cet éclairage sur le personnage comme source d'inspiration pour notre jeunesse.

Je retiens de tous ces témoignages et prises de parole que la voix de Monferrier Dorval, traversant la clameur assourdissante qui inonde l'arène publique, à travers nos médias, portait une parole qui ne rentrera pas dans l'oubli. Alors qu'il exprimait sa déception, sa peine se référant à la direction du pays, lors de sa dernière intervention publique sur Magik 9, le jour de son assassinat : « Nous avons perdu la fierté d'être Haïtiens. Les gens qui nous

dirigent ne nous rendent pas fiers d'être Haïtiens ». Il ne se rendait pas compte, ce disant, qu'il nous redonnait lui-même, par la solidité de son courage et la portée de sa clairvoyance, la fierté d'être Haïtien.

Enseignant, mais aussi avocat. Une profession apparemment très choyée par notre jeunesse, puisque 23000 des étudiants de la plus grande université publique du pays sont inscrits à une faculté de droit sur un total de 36000 étudiants. 64 pour cent.

On peut se demander comment il faisait pour arriver à transcender tous ces pièges qui caractérisent le métier d'avocat en Haïti et qui, paradoxalement, contribuent à en faire, en l'état actuel, l'une des professions les plus pernicieuses, contre l'État de droit, contre l'intérêt général, entretenant la culture de l'impunité.

Comment garder un certain sens de l'honneur dans cette profession, où magistrats debout comme assis se retrouvent le plus souvent couchés devant l'Exécutif, où les forces d'argent s'acharnent, à travers manœuvres dilatoires, manipulations, guerres de procédures, tractations souterraines, à ravir au justiciable la justice qui lui est due?

C'est parce que la pratique de Monferrier était arcbutée à un socle d'exigences éthiques sans concession et qu'il souhaitait contribuer à rendre à la profession la noblesse qui lui est due, ce pourquoi il s'est battu pour devenir Bâtonnier. Son discours à l'occasion de la Saint-Yves, patron des avocats, le 19 mai dernier, rappelait ces valeurs et ces « *règles éthiques de la profession d'avocat : l'honneur, la dignité, le secret professionnel, la conscience, l'indépendance, l'humanité, la loyauté, la modération, la délicatesse, la correction, la courtoisie et la confraternité. L'avocat est lié par l'éthique en tout temps et en tout lieu.* »

Voilà son projet pour la profession.

Par delà le métier, n'est-ce pas comme cela que chacun de nous devrait être : un Haïtien total-capital, selon le rêve et à la hauteur des sacrifices de ceux qui se sont battus pour nous léguer une Nation libre.

La tête altière et haut les fronts!

Même étalé sans vie et baignant dans son sang d'innocent.

Cette enceinte universitaire est habitée à jamais par la présence irradiante du Professeur, à commencer par cet auditorium où il est intervenu à plusieurs reprises, mais aussi sur le campus où il professait chaque semaine depuis 27 ans. Pour perpétuer son souvenir, nous avons décidé de donner son nom à la salle où se réunissent les membres de la **Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti**. Au-delà de cet acte symbolique, nous

avons décidé de poursuivre le travail de la Chaire, de l'approfondir et de l'élargir et de continuer la publication de la revue *Les Cahiers de la Chaire*.

Je pourrais proposer plein d'autres initiatives; les idées ne manquent pas. Mais je préfère m'en tenir là, laissant à d'autres la possibilité de prendre le relais, d'aller plus loin. On ne doit pas tout embrasser. Car Monferrier ne nous appartenait pas; il se prévalait de n'appartenir à personne; de n'être l'homme d'aucun clan, d'aucune école de pensée, et encore moins d'un groupement politique. Il cultivait trop le sens du dissensus pour accepter de s'enfermer dans la conformité d'une norme qui limiterait sa liberté de penser, de dire et de faire. Jamais embarrassé d'être en minorité (parfois même en singleton, c'est-à-dire seul contre tous) dans les débats les plus houleux. Mais ne vous inquiétez pas, le ton élevé et péremptoire et la moue boudeuse ne vont rien enlever à l'amitié et à la qualité de la relation; et ce sourire pétillant reprendra vite le dessus, jusqu'à la prochaine confrontation.

On ne peut pas parler de Monferrier Dorval, sans parler de **l'État de droit** qui a été le combat premier et dernier de sa vie. Dès l'obtention de son doctorat, il publie un article en 1995 intitulé : « *Qui dirige l'État ?* », question dont la pertinence est, hélas, on ne peut plus actuelle 25 ans plus tard. En 1997, il prononce dans un colloque international une conférence sur « *La Constitution de 1987 et l'État de droit* ». En 2011, il fait paraître dans *Le Nouvelliste* un article intitulé « *Ce que je souhaite pour Haïti : un véritable État de droit* », et le 8 janvier 2015, « *L'État de droit, garant de la stabilité et du progrès* », également dans *Le Nouvelliste*.

Permettez-moi de citer un extrait particulièrement éloquent de ce dernier article reproduit en page 3 du recueil de témoignages qui vous a été remis :

« L'État de droit n'est pas exclusif de la réforme de l'État et du droit. Au contraire, il implique une nouvelle conception de l'État, une nouvelle conception du pouvoir politique et de son exercice et l'amélioration de la qualité du droit. Il permettra de sortir de l'État personnalisé et insurrectionnel en vue de sa transformation en un État institutionnalisé et rationalisé. »

Rendre hommage au Professeur Dorval, c'est aussi parler de la Justice, des mesures qu'il importe de prendre sans délai pour **avoir une justice digne de ce nom en Haïti**.

Le 27 juillet dernier, ayant du mal à trouver le sommeil, je lance une petite enquête par téléphone à partir de la question suivante :

« Si vous aviez à prendre trois décisions et trois seulement pour mettre de l'ordre dans le système judiciaire, quelles seraient ces trois décisions ?

En moins de 24 heures, j'avais la réponse d'une vingtaine d'avocats et de juges, d'un ancien DG et d'un inspecteur de la PNH, de deux représentants d'organismes de défense des droits

humains. Voici en quelques mots la configuration des réponses. (Monferrier était le troisième à me répondre après Alain Guillaume et Bernard Gousse):

Les réponses, y compris celles de Monferrier Dorval, ont été diverses en fonction des expériences de chacun et en même temps elles font apparaître une remarquable convergence. Je vous livre brièvement quelques éléments de synthèse.

Les principales propositions qui émergent de cette consultation portent sur :

- les réformes organisationnelles;
- la gouvernance judiciaire :
- la gestion des carrières et les conditions de travail,
- la formation des personnels du système judiciaire
- et les mesures de lutte contre la corruption.

Les réformes organisationnelles portent sur un réalignement des compétences respectives du ministère de la Justice et du CSPJ, une réorganisation de la Cour de Cassation avec incorporation de trois Chambres spécialisées : pénale, civile, administrative, la création d'une Cour constitutionnelle avec compétence en matière de violation des droits.

Concernant la gouvernance judiciaire, vous avez demandé de couper tout lien entre le Gouvernement et le Parquet et de faire en sorte que les membres du Parquet soient nommés parmi les magistrats par les doyens de tribunaux ou présidents des cours concernées.

- Que la magistrature devienne une carrière avec sécurité de l'emploi pour les magistrats qui doivent être recrutés par concours par la voie de l'école de la magistrature sans intervention de l'Exécutif ou du Parlement.
- Que les procédures soient simplifiées pour empêcher que des exceptions de forme ne puissent paralyser le procès. Toute affaire doit être traitée au fond par les tribunaux et non sur la base d'exceptions de forme.
- Que le CSPJ exerce un vrai pouvoir de contrôle, d'évaluation prenant en compte le volume et la qualité du travail des magistrats et du personnel judiciaire, leur performance, le respect des règles d'éthique et de déontologie.
- Que les ressources suffisantes soient mises à la disposition du CSPJ et que celui-en assure la gestion en toute autonomie.
- Que le ministère de la Justice et le CSPJ rendent public leur rapport annuel avec ventilation des dépenses.
- Que des locaux appropriés soient construits pour tous les tribunaux de paix, de première instance et des cours de la République;
- Qu'il soit procédé à la modernisation de nos codes avec un accent particulier sur les procédures;
- Que le droit de grève soit interdit dans la fonction publique de la Justice;

- Qu'il soit mis en place un système de classement informatisé de tous les greffes et que les officiers de justice et de police soient obligés de respecter les délais légaux grâce à la possibilité d'un contrôle et de suivi à distance de tous les cas enregistrés;
- Qu'il soit mis en place un dispositif d'assistance légale accessible et efficace.

Concernant la formation, il est proposé :

- La rationalisation de l'enseignement du droit
- Le renforcement des mécanismes d'accréditation des institutions et des programmes de formation
- Le développement professionnel (formation continue) des personnels de la justice : juges, commissaires, clerks, greffiers, officiers de l'état civil, notaires, huissiers, arpenteurs, membres de la Police Nationale.

Concernant les dispositifs de lutte contre la corruption, il est proposé :

- De publier les décisions de justice et de subordonner la promotion des juges à la notation de leurs décisions ;
- De conditionner le renouvellement du mandat des juges au vetting du CSPJ;
- De créer un Parquet financier à compétence nationale pour poursuivre les délits financiers (blanchiment, corruption etc.).

Voici le chantier qui vous attend, Mesdames et Messieurs de la Basoche. Pourtant, la loi du 7 avril 1998 sur la réforme trace, en une dizaine d'articles lapidaires, une feuille de route claire sur l'agenda des transformations à accomplir : réorganisation du Conseil supérieur et de la magistrature et mesures pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, fonctionnement des cours, tribunaux, parquets et centres pénitentiaires, modernisation de l'état civil, du notariat et de la profession d'arpenteur, refonte des codes de lois et de procédures, rénovation de l'enseignement du droit, renforcement et coordination des instances de police judiciaire, etc.

Pourtant depuis 1994, que de projets par-ci par-là d'agences bilatérales ou multilatérales (les États-Unis, le Canada, la France, l'UE, le PNUD, la MICIVIH, la MINUSTAH) pour réformer le cadre légal, former nos magistrats, nos cadres et agents de police, construire des tribunaux, les équiper, mettre en place des bases de données informatisées, renforcer la chaîne pénale, etc.

Nous voilà un quart de siècle plus tard, ayant épuisé nos forces en palabres, tergiversations, diagnostics sur des diagnostics, retournements de décisions; après avoir consommé en consultations juridiques nationales et internationales plus de 200 millions de dollars de ressources de projets, nous voilà donc avec un système judiciaire dysfonctionnel, des juges corrompus, une magistrature asservie au pouvoir exécutif, des ressources humaines sans qualifications, des acteurs intervenant sans coordination, des systèmes d'information

déficients, en fait avec les mêmes familles de problèmes sur les bras, mais avec une acuité plus grande aujourd'hui : **l'effondrement de l'État**. Un État défunt, *defunctus*. C'est-à-dire qui ne remplit plus aucune fonction. Il est pourtant visible sous nos yeux, prend des décrets, dépense notre argent, enrichit quelques personnes, mais il ne sert plus à rien pour le citoyen.

Alors, que faire?

Continuer le travail. Travailler à susciter un éveil citoyen pour que la revendication de servir l'intérêt général s'impose à nos dirigeants comme une exigence incontournable.

Laisser parler Me Dorval.

Defunctus adhuc loquitur.

Il parle toujours.

Oui. Il faut au pays une nouvelle Constitution. Dans la propension habituelle de nos législateurs au mimétisme, nous nous sommes empressés d'emprunter de l'étranger des dispositions maladroitement ajustées qui constituent une entrave à une gouvernance prévisible et efficace. Il faut la changer.

Oui. Nous avons besoin d'élections pour renforcer le socle de notre système démocratique avec un parlement complet et des élus dans nos communes, parce que c'est le mandat populaire qui donne à nos dirigeants la légitimité nécessaire pour faire usage de nos ressources publiques et prendre des décisions qui affectent la vie de toute la communauté.

Oui. Il faut doter le pays d'une nouvelle Constitution avant de passer aux élections. Confier à un Parlement élu la mission d'entreprendre la révision que tout le monde reconnaît comme nécessaire, revient à compromettre le projet de changement souhaité. YO PA BAY CHAT VEYE MANTÈG.

Mais, mais.

La Constitution est une pièce centrale dans l'architecture de l'État. On ne peut pas la toucher de n'importe quelle manière. Toute initiative pour produire une nouvelle Constitution passe nécessairement par une violation flagrante de la Constitution en vigueur et expose ses initiateurs aux conséquences de l'article 186 de cette Constitution.

De plus, la Constitution de 1987 est le fruit d'une conquête démocratique qui a coûté la vie à de nombreux combattants. Le sort des garanties qu'elle offre en termes de droits

fondamentaux et de participation citoyenne ne peut être livré à une puissance publique affaiblie par un double déficit de confiance et de légitimité.

Comment faire alors?

Je n'ai pas la réponse exacte.

Mais il faut savoir qu'en l'absence d'un accord politique solide impliquant les forces organisées de la société, l'entreprise en cours est appelée à conduire le pays droit vers le chaos.

Nous sommes à la croisée des chemins.

C'est le moment de faire appel à notre patriotisme et de vivifier ce sentiment d'amour et de dévotion à la mère-patrie et de travailler à renforcer l'alliance avec tous les autres citoyens qui partagent ce même sentiment. Les conseils ou les injonctions qui viennent de l'étranger ne peuvent pas être guidés par le même élan patriotique qui nous anime. C'est à nous de prendre en main notre destin, en toute indépendance de pensée et d'action.

Pour terminer, je reviens à Monferrier, puisque c'est lui qui nous a convoqués ici ce matin. Je sais que sa famille, ses collègues et ses étudiants attendent et se battent pour que justice lui soit rendue. J'ai aussi écouté les soupirs de scepticisme face à un système judiciaire foncièrement injuste envers les citoyens, charriant les lourdes hypothèques économiques et sociales de notre société de rente.

Je vous dis :

Partez en méditant cette citation de Louis Joseph Janvier, en exergue du tome I de son ouvrage, *Les Constitutions d'Haïti* :

« Prends-le et le dévore : dans ta bouche, il sera doux comme du miel; mais il te causera de l'amertume au ventre. »

Apocalypse, X, 9.

Merci de votre patience.

ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE

Publié le 2020-09-16 | Le Nouvelliste

Me Monferrier Dorval est mort. Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince a été assassiné. Par balles. Il rentrait chez lui tard dans la soirée du vendredi 28 août 2020 après une de ces longues journées partagées entre son cabinet d'avocat, le Barreau de Port-au-Prince et la Faculté de Droit et des Sciences Économiques. Dans la matinée, il avait accordé une entrevue à la radio Magik 9 autour de la Constitution, son sujet de prédilection. « Me Dorval n'est pas au service de lui-même. Je ne m'appartiens plus, j'appartiens au pays. Je fais le sacrifice de ma vie pour servir le pays. J'aime ce pays. Nous avons une grande histoire », avait-il déclaré. Ce furent les derniers mots publics de cet homme de 64 ans, illustre défenseur de la veuve et de l'orphelin, éminent juriste et brillant professeur d'université, connu et respecté aussi bien en Haïti qu'à l'étranger pour sa profondeur intellectuelle.

On n'entendra plus cette voix au timbre particulier éclairer la société sur les mille et un points d'ombre de la Constitution de 1987. La voix de Me Dorval s'est éteinte à jamais. Le fils de Grande-Saline est parti, emporté par trois balles. C'est la première fois dans l'histoire du Barreau de Port-au-Prince, qui remonte à 1859, qu'un Bâtonnier en fonction est assassiné. Passionné du droit et amoureux de son Barreau, il avait joué des pieds et des mains pour remporter les dernières élections et se faire élire le 6 février 2020 avec 228 voix à la tête de l'Ordre pour lequel il nourrissait de grandes ambitions. «Un plus grand Barreau au service des avocats et avocates», avait été son slogan de campagne.

Mais l'histoire de ce grand avocat débute à Grande-Saline, commune du département de l'Artibonite très connu pour ses marais salants, un 10 juin 1956. Monferrier Dorval fait ses études primaires dans sa ville natale avant de mettre le cap sur Port-au-Prince, sitôt son certificat de fin d'études primaires obtenu en 1969. On le retrouvera, jusqu'en 1976, sur les bancs du lycée Alexandre Pétion, où il est connu pour être l'un des plus brillants, selon Ady Jean Gardy.

Par la suite, il sera du nombre des étudiants de la troisième promotion de la Faculté des sciences humaines, où il suit un cursus en travail social jusqu'en 1980. D'ailleurs, il commencera sa carrière professionnelle en tant que travailleur social au centre d'accueil Duval-Duvalier. Un an plus tard, soit en 1981, il décide d'intégrer la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Depuis, la passion pour le droit ne le quittera plus. Lauréat d'un concours organisé par l'Ambassade de France, il obtient l'une des deux bourses d'études de master disponibles dans le cadre d'un accord entre la FDSE et l'Université d'Aix-Marseille. Soutenant ses deux mémoires de licence à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et la Faculté des Sciences Humaines, les 26 et 30 septembre

1985, respectivement, il part étudier en France, à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques d'Aix-Marseille.

Ainsi, celui qui rêvait toujours d'être docteur en droit soutiendra sa thèse doctorale portant sur l'administration publique haïtienne le 8 juillet 1992 et rentrera en Haïti en 1993. Il ne tardera à mettre à profit ses connaissances. Dès novembre 1993, il commence à enseigner le droit constitutionnel et le droit administratif à l'Université Quisqueya. Les étudiants de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'UEH, son alma mater, pourront goûter à son savoir dès le 22 janvier 1994, date à laquelle il intègre le corps professoral. Pour lui, enseigner à la Faculté de Droit aussi bien qu'à la Faculté des Sciences Humaines, centres universitaires où il avait fait ses études, était comme un acte de reconnaissance. En dépit de son emploi du temps très chargé, il se disait qu'il devait, à travers l'enseignement, rendre à ces lieux un peu de cette formation qu'il avait reçue d'eux. D'ailleurs, dans l'après-midi même de son assassinat, il s'était rendu à la Faculté de Droit, promettant à ses étudiants de les retrouver la semaine d'après pour son prochain cours.

Il dispensait aussi ses cours à l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF). Ce goût pour l'enseignement, il semble l'avoir hérité de ses parents. Son père, André Pierre Dorval, un normalien, avait de son vivant enseigné à l'École nationale de Grande-Saline, avant d'être directeur d'école. Sa mère, une Élie duboisienne, a elle aussi dispensé le pain de l'instruction à Limbé.

Dire que Me Monferrier Dorval était un passionné du droit est un euphémisme. Son attachement viscéral à cette discipline était connu de tous et il s'était imposé au cours des ans, comme la référence en Haïti. La personne-maîtresse quand il s'agissait d'aborder des questions de droit constitutionnel et de droit public. Très peu l'ont vu fréquenter les couloirs du palais de justice, mais sa posture d'autorité pour les questions de droit était indiscutable. «Me Dorval est passionné de droit public. Il était plus un juriste, un chercheur qu'un avocat. Je ne me rappelle pas l'avoir vu au prétoire. Par contre, il était toujours là dans les conférences, les activités académiques et scientifiques du Barreau. Pour moi, c'était un académicien purement et simplement», confie Me Daniel Jean, qui avait prêté serment à la même date que lui, soit le 12 janvier 1995.

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince commence sa carrière d'avocat au cabinet Lamarre, à l'instar d'autres grands hommes de loi haïtiens, tels que l'ancien Président Me Boniface Alexandre. Que ce soit avec ses collègues, ses étudiants, il s'adonnait à cœur joie à des discussions académiques. Il n'avait pas peur d'opposer ses armes de la dialectique à celle des autres et tentait de convaincre son vis-à-vis à coups d'arguments bien ficelés et de notes doctrinales apprises au prix d'immenses années consacrées à la recherche. «Me Dorval était un intellectuel qui avait de la rigueur. Qu'elle soit méthodologique et grammaticale. Il prenait toujours le temps de rassembler les éléments

avant d'interagir en public. Il était patient pour analyser les faits, et tenait compte des dispositions légales, de la réalité des faits aussi bien que de la doctrine pour étoffer ou construire ses réflexions. Il était patient et aimait se former», soutient son proche collaborateur Me Wilgui Beucia.

«C'était quelqu'un de très ouvert, qui savait défendre ses idées. Une personne rectiligne», avance un proche de la famille. Cependant il gardait de l'humilité et ne croyait pas avoir la science infuse. Quand il pensait avoir erré lors d'un débat, il revenait auprès de ses interlocuteurs pour rectifier le tir. Toutefois il avait des convictions bien à lui et il les gardait fidèlement. D'ailleurs, il avait toujours tenu à garder son indépendance envers et contre tous. Que ce soit vis-à-vis des clients qu'il assistait ou de l'exécutif. «Il n'a jamais travaillé dans l'administration publique, n'a jamais été un fonctionnaire», révèle l'ingénieur Emmanuel Dorval, son cousin avec lequel il était très proche, même si dix ans d'âge les séparaient.

À la mort de Me Lamarre, Me Dorval ouvre son propre cabinet, le cabinet Dorval, le 3 janvier 2000. Étudiants, stagiaires et collaborateurs peuvent témoigner de son sens de la générosité. C'est à croire qu'il se savait être une source intarissable de savoir à laquelle d'autres pouvaient à loisir s'abreuver. Il n'hésitait pas à guider les autres dans leur devoir, à encadrer les étudiants pour leurs travaux de mémoire, à dicter une référence légale, à conseiller sur une démarche juridique, à aider à bâtir une bibliographie. Certaines fois, il se chargeait lui-même de faire les copies des livres pour d'autres. Selon Me Beucia, «Me Dorval pouvait s'élever au-dessus de la mêlée. Il pouvait transcender les querelles de clans ou de groupes. Il était prêt à aider tout le monde, quel qu'il soit, et à prodiguer un conseil dès que l'on faisait appel à lui».

Perfectionniste, méticuleux, discipliné, c'était un homme de principes qui avait horreur de la négligence et de la médiocrité. Il aimait avoir toujours le contrôle et tout comprendre, jusqu'au moindre détail. «Me Dorval arrivait à son bureau entre 10 heures et 11 heures, tandis que le cabinet ouvrait à 9 h. Il partait entre 9 et 10 heures du soir et pouvait même y passer la nuit si un dossier requerrait sa présence. Le soir, avant de rentrer, il avait l'habitude de passer au supermarché faire quelques courses», explique Me Beucia, qui nous fait savoir que sa boisson préférée était le coca-cola et le fameux «diri ak lalo ak krab», son plat favori. On se rappelle qu'à la dernière activité du Barreau, soit l'installation des différentes commissions qu'il avait formées le 26 août 2020, on avait servi ce plat originaire de l'Artibonite. «Il aimait le bleu. Voilà pourquoi il portait souvent un costume et une cravate bleus avec une chemise blanche. C'est aussi la couleur du cabinet», relate ce proche collaborateur.

«Il était très simple, vraiment très simple. En dépit de tout ce que l'on peut dire de lui. Il croyait à la valeur intellectuelle des gens», avance pour sa part Emmanuel Dorval. En effet, en

dépit de sa haute fonction, on le voyait circuler seul, sans garde du corps. Il était plus préoccupé de la sécurité de ses pairs, que de la sienne en particulier. On se rappelle que, lors de son discours de la St-Yves, il avait appelé à la délocalisation du Palais de justice, pour empêcher qu'aucun avocat ne meure sous les balles des bandits. «Durant la période de la Covid-19, il vivait seul chez lui et cuisinait lui-même», indique son confrère Beucia. On ne lui connaissait pas beaucoup de loisirs. «Il aimait la musique et la lecture. Mes amis venaient souvent me dire qu'on l'avait croisé à la librairie La Pléiade», confie Emmanus Dorval. Les détails de sa vie intime étaient des plus privées. Si le bâtonnier n'était pas marié, il laisse cependant deux enfants, Rod-Anne Sylvie et Maréva Dorval.

Inconsolable à la suite à cet assassinat, Me Carlos Hercule, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, affirme : « Me Dorval était un Bâtonnier qui portait le droit, et de façon beaucoup plus large, le Barreau, dans son cœur. Il transpirait le droit. D'ailleurs, je ne me rappelle d'aucune conversation que j'ai eue avec lui et qui ne portait pas sur le droit. Et je pense que ceci est un témoignage unanime. En 2014, nous étions au Cap-Haïtien pour répliquer le colloque scientifique que l'on avait réalisé à Port-au-Prince. On était quatre à manger ensemble, dont Me Stanley Gaston. Nous étions au début de la campagne de ce dernier. Je leur disais qu'ils avaient l'obligation de rejoindre le Conseil de l'ordre pour faire respecter les mêmes valeurs que l'on prônait. Il ne m'avait pas dit non. Mais avec le sourire qu'on lui connaît, je sentais qu'il allait accepter. Voilà comment il a intégré le Conseil de Me Gaston et est par la suite devenu Bâtonnier en février 2020. Ce qui s'est passé est innommable. De plus, c'est un crime gratuit. Me Monferrier Dorval n'avait d'autres positions que celle du droit. Il était ouvert à la contradiction. D'ailleurs il disait toujours qu'il était un contradicteur-né. ».

Le Bâtonnier Monferrier Dorval était de la trempe de ces hommes que l'on en voudrait dupliquer en dix mille exemplaires. Un de ces hommes qui vouaient un amour sans bornes à son pays. Il était de ceux qui croyaient que le pays pouvait changer. Mieux, que le pays allait changer et qu'il pouvait y contribuer. «Il me répétait assez souvent, Emmanus, comme disait Valéry Numa, une autre Haïti est possible. Et je serai là pour y apporter ma pierre», confie son cousin. Cette autre Haïti, il ne la verra pas.

Winnie Hugot Gabriel Duvil

Compléments d'information²

- Monferrier Dorval était titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) de l'Université d'Aix-Marseille, obtenu avant son Doctorat. Le titre de sa thèse était : « Problématique de la fonction publique en Haïti ». Sous la direction du Prof. Jean-Claude Ricci.

² Alain Sauval, ComUniQ, 17 septembre 2020

- En 1996, il est devenu membre du Cabinet de Jacques Édouard Alexis, quand ce dernier était Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il était Conseiller juridique.

- Depuis novembre 1993, il a formé des centaines d'étudiants auprès desquels il a laissé un souvenir marquant.

- Il a été Membre du cabinet du Ministre de la Justice de 2004 à 2006.

- Il est devenu membre de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti dès sa création et il a participé à ses activités jusqu'à ce jour. La Chaire a été fondée en 2013 par le Recteur de l'Université Quisqueya.

- Il a intégré le Conseil de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince en octobre 2015. Il a occupé les fonctions de Président de la commission scientifique.

- Il a organisé diverses conférences scientifiques et dirigé la parution de trois numéros de la revue *La Basoche*.

Il a présidé le Comité d'organisation du 32e Congrès de la Conférence internationale des Barreaux (CIB) en Haïti en décembre 2017 et du séminaire de l'Union internationale des Avocats (UIA) tenu à Decameron Hôtel à l'occasion des festivités de la Saint-Yves de mai 2019. Il considérait que le Barreau de Port-au-Prince, tout en remplissant sa mission sur le plan national, devait s'ouvrir et disposer d'une représentation au niveau international.

- Après avoir occupé successivement les fonctions d'animateur, de secrétaire et de vice-président du Lion's Club de Port-au-Prince Central, qui offre ses services aux plus démunis dans plusieurs domaines, il en fut élu Président.

- Faisant de la science et de la technique du droit le centre de ses intérêts, il n'était membre d'aucun parti, d'aucun groupement politique, il n'était d'aucune obédience politique, même s'il reconnaissait l'importance des partis politiques et la nécessité de les renforcer. Pour lui, le droit contient tout : il traverse le champ philosophique, le politique, l'économique, l'écologique, le social, l'éducatif et le culturel, soit en les encadrant, soit en les adaptant à l'évolution du temps. Fort de ses expériences d'universitaire, de praticien du droit et d'intervenant social, il a construit une vision de l'enseignement supérieur, une vision de l'organisation de la société, une vision de l'exercice de la profession d'avocat.

- Il a exercé la fonction de Bâtonnier du 6 février 2020 au 28 août 2020.



Prof. Léon Saint-Louis et Prof. Monferrier Dorval lors de la conférence-débat de la Chaire sur le thème « Constitution et gouvernance » du 22 mars 2016, à l'Université Quisqueya

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES³

-Thèse : « Problématique de la fonction publique en Haïti », Aix-en-Provence, 1992.

-« Qui dirige l'État ? », in : *Le Nouvelliste*, 1995. Première publication du Professeur Dorval dans *Le Nouvelliste*.

- « La Constitution de 1987 et l'État de droit, Mission Civile Internationale, OEA/ONU Haïti : La Constitution de 1987 et les Droits de l'Homme », *Actes du Colloque international MICIVH-PNUD*, 28-29 avril 1997, pp. 63-73.

-« La révolte des mairies ou le mythe de l'autonomie communale », in : *Le Nouvelliste*, 1997.

« Le rapport et le contre-rapport sur la gestion financière des ministres : une exigence constitutionnelle », in : *Le Nouvelliste*, 10 novembre 1998, p. 17.

-« Constitution de 1987 et fonction publique de l'État », in : *Le Nouvelliste*, 23 juillet 2002, pp. 24 et 25.

-« La place de la loi et des coutumes en Haïti », in : *De la place de la coutume dans l'ordre juridique haïtien. Bilan et perspectives à la lumière du droit comparé. Actes du Colloque des 29 et 30 novembre 2001*, Presses Universitaires de Grenoble, 2003, pp. 117-124.

- « Introduction au droit (à l'usage des journalistes) », Port-au-Prince, 2004, 240 p. Cet ouvrage est disponible à la Bibliothèque de l'Université Quisqueya.

-« La protection des finances publiques », in : *Le Nouvelliste*, 23-25 avril 2004, pp. 5 et 6.

- « La procédure de révision des constitutions rigides », in : *Revue de la Faculté de Droit et des Sciences de l'Université d'État d'Haïti*, 2004.

- « Constitution de 1987 et nationalité haïtienne », in : *Le Nouvelliste*, 1^{er} mars 2005, n° 37105, pp. 15-17. Blog de juriconsulte, <https://juriconsulte.skyrock.mobile>

- « Qui protégera nos droits ? », in : *Le Nouvelliste*, 19 octobre 2005, n° 37256, pp. 21-23. Cet article est parfois cité sous le titre : « La Cour de Cassation peut-elle violer la Constitution de 1987? »
<https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/21702/la-cour-de-cassation-peut-elle-modifier-et-violer-la-constitution>

- « La Constitution de 1987 : nationalité et citoyenneté » (étude inédite).

-« La mission d'intérêt général du Centre de droit public », co-auteur : Alain Guillaume, in : *Le Nouvelliste*, 20 novembre 2008

³ Bibliographie provisoire établie par Alain Sauval (ComUniQ) avec l'aide de Louino Volcy et du Secrétariat général de l'UniQ (Darline Alexis et Kerline Martino).

-« La hiérarchie des normes juridiques et la suprématie de la Constitution », in : *Le Nouvelliste*, 17 février 2011

<https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/89249/La-hierarchie-des-normes-juridiques-et-la-suprematie-de-la-Constitution>

- « Ce que je souhaite pour Haïti : un véritable État de droit », in : *Le Nouvelliste*, 28 décembre 2011, n° 3861, pp. 23-26

<https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/100948/Ce-que-je-souhaite-pour-Haiti-un-veritable-%C3%89tat-de-droit>

-« A propos de la loi constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution de 1987 », in *Le Nouvelliste*, le 6 février 2012, <https://lenouvelliste.com/article/102220/a-propos-de-la-loi-constitutionnelle-du-9-mai-2011-portant-amendement-de-la-constitution-de-1987#:~:text=Il%20n'a%20pas%20assez,'abroger%20ou%20l'annuler>

-« La loi constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de 1987 est-elle sortie de vigueur ? », in : *L'amendement de la Constitution de 1987. Enjeux, limites, perspectives*, Port-au-Prince 2012, C3 Éditions pp. 179-185.

-« Le risque de deux textes d'amendement en vigueur », in *Le Nouvelliste*, 30 mai 2012

<https://lenouvelliste.com/article/105684/le-risque-de-deux-textes-damendement-en-vigueur#:~:text=Le%20pr%C3%A9sident%20de%20la%20R%C3%A9publique%2C%20en%20tant%20que%20gardien%20oblig%C3%A9,contradictaires%20ne%20soient%20en%20vigueur.&text=Une%20question%20de%20Constitution%20est,l'Etat%20et%20la%20soci%C3%A9t%C3%A9>

- « La décision inconstitutionnelle et illégale du Tribunal constitutionnel de la République Dominicaine », in : *Cahiers de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti*, Vol. I, No 1, juillet-décembre 2014, pp. 105-131.

-« L'État de droit, garant de la stabilité et du progrès », in : *Le Nouvelliste*, 8 janvier 2015, n° 39387, pp. 22 et 25 <https://lenouvelliste.com/article/140049/letat-de-droit-garant-de-la-stabilite-et-du-progres>

-« Les membres du CEP sont dans l'État, in : *Le Nouvelliste*, 30 janvier 2015,

<https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/141005/Les-membres-du-CEP-sont-dans-l-%C3%89tat>

- « Fondements théoriques et historiques de la Constitution de 1987 », in : *Cahiers de la Chaire Louis-Joseph-Janvier sur le Constitutionnalisme en Haïti*, Vol. I, No 2, janvier-décembre 2015, pp. 11-20.

-« L'absence du statut législatif du Conseil Constitutionnel », in : *Le Nouvelliste*, 27 mars 2017 <https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/114999/labsence-de-statut-legislatif-du-conseil-constitutionnel>

-« Les immunités parlementaires », in : *La Basoche*, Revue du Barreau de Port-au-Prince, décembre 2017, n°2, pp. 139-150.

- « Droit constitutionnel de la nationalité, Approches diachronique et synchronique », Port-au-Prince 2020, C3 Éditions, 216 p.



Lors de sa prise de fonctions comme Bâtonnier le 6 février 2020, Hôtel Montana, Port-au-Prince



**Maître Monferrier Dorval, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
De Port-au-Prince (6 février 2020 – 28 août 2020)**

Éditorial : Mourir et rester vivant

Publié le 2020-08-31 | Le Nouvelliste

L'inquiétude. La peur. La désolation. La dictature ravissait les cadavres et interdisait le deuil pour édifier sa paix des cimetières.

L'effarement. Les cris. Les pleurs. Les communiqués. Les condamnations. Les morts font du bruit depuis 1986. Même si la justice fait du surplace.

De Duvalier à aujourd'hui, nous sommes passés du décompte des victimes dans un silence obligé au temps de la dictature, au bruyant décompte de l'inaction publique des autorités des régimes de la démocratisation après chaque assassinat.

Du massacre de Fort Dimanche le 26 avril 1986, en passant par la mort le 13 octobre 1987 de Me Yves Volel sur la cour du quartier général de la Police, en passant par l'exécution de Jean Léopold Dominique le 3 avril 2000 sur la cour de sa station de radio jusqu'à l'assassinat de Me Monferrier Dorval le 28 août 2020 dans la cour de sa résidence, la même scénographie. La même impuissance. Les mêmes attentes. Les mêmes cris.

À chaque nouvelle victime depuis 1986, les mêmes questions reviennent : la police va-t-elle retrouver les assassins ? La justice jugera-t-elle un jour le coupable et les complices ?

Dans tous les cas, les plus célèbres comme les plus anonymes, ni la police ni la justice n'ont pu aller jusqu'au bout des affaires criminelles confiées à leurs limiers. Sauf s'il y a miracle. Coup de chance. Heureux accident.

Dans le cas de Maître Dorval, les mêmes inquiétudes reviennent. Que va faire la police? Que va faire la justice?

De l'indépendance à nos jours, la police et la justice haïtiennes, il faut le dire, n'ont rien fait pour établir des méthodes, constituer des bases de données, former des équipes pour réussir, de l'intervention d'urgence à la protection de la scène d'un crime, du constat à l'autopsie, de la balistique à la police scientifique, de la simple filature à l'enquête complexe, la conduite efficace des affaires qui leurs sont confiées.

Ni l'exigence de résultats ni la volonté de réussir ne sont des philosophies partagées au sein de la justice et de la police. Les moyens humains et matériels font défaut, mais pas seulement.

Il y a des miracles. Des coups de chance. D'heureux accidents. Pas plus.

Si justice est rarement rendue, cela ne signifie pas que toutes les morts soient classées sans suite. Certaines victimes phagocytent l'actualité. Changent la donne. Poussent à la faute. Restent au travers de la gorge de ceux qui espéraient bénéficier de leur disparition.

Dans un pays où l'on meurt pour un rien et des fois pour rien, la pulsion de vie, l'envie de vivre et la vie tout court gagnent tous les combats en dépit de tout et de tous.

Il y a des morts qui restent vivants. Deviennent les zombies de la justice. Les sentinelles de la démocratisation. Se transforment en symboles de notre envie de vivre dans un pays normal.

Il y a des morts qui ne meurent jamais en Haïti.

Frantz Duval



**Document édité par ComUniQ - Université Quisqueya
Alain Sauval**

